

INCLUSIF
CONSTRUCTIF
ACTIF
PROSPECTIF

RAPPORT ANNUEL 2017

Retrouvez toutes les informations
Nexem sur www.nexem.fr

Suivez-nous sur
Facebook LinkedIn Twitter : [@Nexem_actu](https://twitter.com/Nexem_actu)

Siège social : 14, rue de la Tombe-Issoire 75014 Paris
Bureaux : 3, rue au Maire 75003 Paris
Tél. 01 55 45 33 00 - **Fax** 01 55 45 33 01

Mail : nexem@nexem.fr



Les 5 secteurs des adhérents de Nexem



Nos 4 missions

MODERNISER
le dialogue social. Nexem souhaite se doter d'un nouvel environnement conventionnel et contribuer ainsi à structurer la branche professionnelle du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

AGIR
sur les politiques publiques. Que ce soit au niveau local, national ou européen, Nexem fait le choix d'être acteur et moteur de son secteur en représentant ses adhérents dans les différents lieux de réflexion et de décision publics.

RENFORCER
l'accompagnement des adhérents. Nexem les accompagne sur toutes leurs problématiques (droit social, ressources humaines, gestion...) et adapte son offre à leurs besoins.

ANTICIPER ET AGIR
sur l'évolution du secteur. En se dotant d'une activité de prospective et de soutien à l'innovation sociale, Nexem se donne les moyens d'être à l'écoute et à l'initiative des évolutions structurantes du secteur.

En tant qu'organisation professionnelle, Nexem négocie ;

- dans le cadre des conventions collectives nationales du 15 mars 1966 (CCN 66) et du 1^{er} mars 1979, et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (Bass) ;
- au niveau multiprofessionnel, via l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

 Voir la vidéo de présentation
<https://youtu.be/gljf2AtPqJU>

17
délégations
régionales

10 000
établissements
et services

300 000
salariés au service
des personnes fragiles



10

INCLUSIF par conviction

- 01 • NEXEM EN BREF
- NOS 4 MISSIONS
- NOS 5 SECTEURS
- 04 • LES ADHÉRENTS
- NEXEM EN 2017
- 06 • FAITS MARQUANTS
- 08 • INTERVIEW
- 2017, le commencement
- de l'histoire de Nexem,
- par Guy Hagège

- 12 • Employeurs différemment, un défi partagé
- 14 • Le projet politique de Nexem en 2017
- 16 • Quatorze propositions pour remettre
- la solidarité au cœur du débat public

18

CONSTRUCTIF pour le secteur

- 20 • Un cadre conventionnel unique au bénéfice de tous
- 21 • Avec la Croix-Rouge française, unis autour d'un objectif commun
- 22 • L'expertise des régions au service du projet conventionnel
- 23 • Un acteur de poids dans les environnements conventionnels
- 24 • Quatre acteurs, une vision commune pour le secteur
- 25 • Création de la Fédération européenne des employeurs sociaux
- 26 • Conférence salariale du secteur : un bilan mitigé
- 27 • Le CITS, un coup de pouce bien accompagné
- 28 • CPOM « nouvelles générations » : Nexem mobilisée
- 29 • Un rôle de vigie dans les démarches d'évaluation
- 30 • Au service d'une réponse accompagnée pour tous
- 31 • Nexem, partie prenante active de la réforme de la tarification
- 31 • Accompagner l'optimisation des systèmes d'information
- 32 • Engagé en faveur du développement durable

34

ACTIF par vocation

- 36 • Une offre de services complète
- 37 • Un conseil sur mesure
- 39 • Un centre de formation en développement
- 40 • Information des adhérents : une stratégie gagnante
- 42 • Une stratégie partenariale au profit des adhérents
- 43 • Nexem en France : un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics
- 44 • Nexem en Europe : miser sur les réseaux pour peser
- 46 • L'expertise des commissions Sociale et RH
- 46 • Commission Sociale : la négociation pour leitmotiv
- 47 • Commission RH : l'expertise avant tout
- 47 • Faire vivre les RH en région
- 48 • Organiser la vie régionale
- 50 • Dynamiser son maillage territorial
- 51 • La représentation régionale, facteur de succès
- 51 • Le défi du remplacement des mandats régionaux Fegapei/Syneas
- 52 • Une voix qui compte au sein des instances du secteur
- 53 • Être identifié comme interlocuteur de référence

54

PROSPECTIF par ambition

- 56 • Assistance au projet de vie, des perspectives encourageantes
- 58 • Mieux accompagner les enfants avec autisme
- 58 • Dispositifs d'autorégulation : une innovation porteuse
- 59 • Leka, le robot ludo-éducatif des enfants avec autisme
- 60 • Emploi accompagné : pour une mise en œuvre concertée et progressive
- 61 • Mutualiser pour mieux gérer
- 62 • Déficience intellectuelle : ouvrir de nouvelles perspectives
- 62 • Financer l'innovation grâce à l'UE
- 63 • Une journée de réflexion pour la vie régionale



ANNEXES

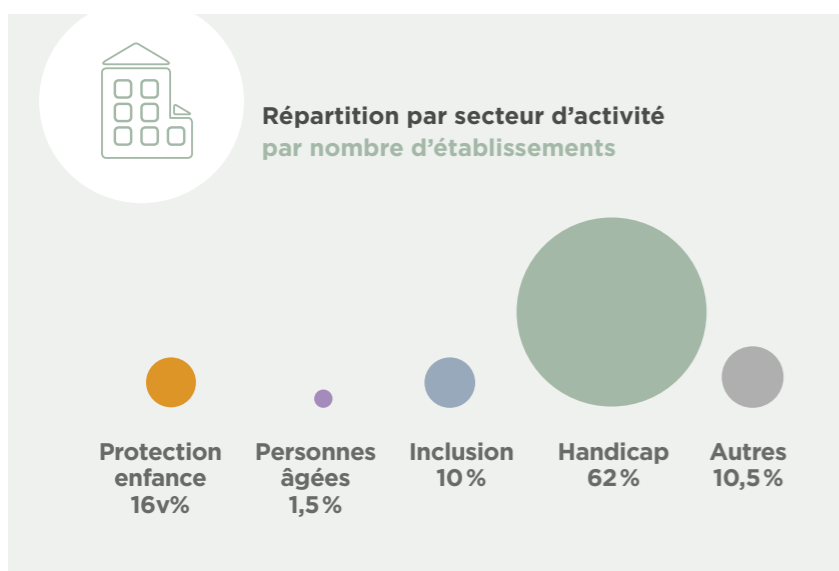
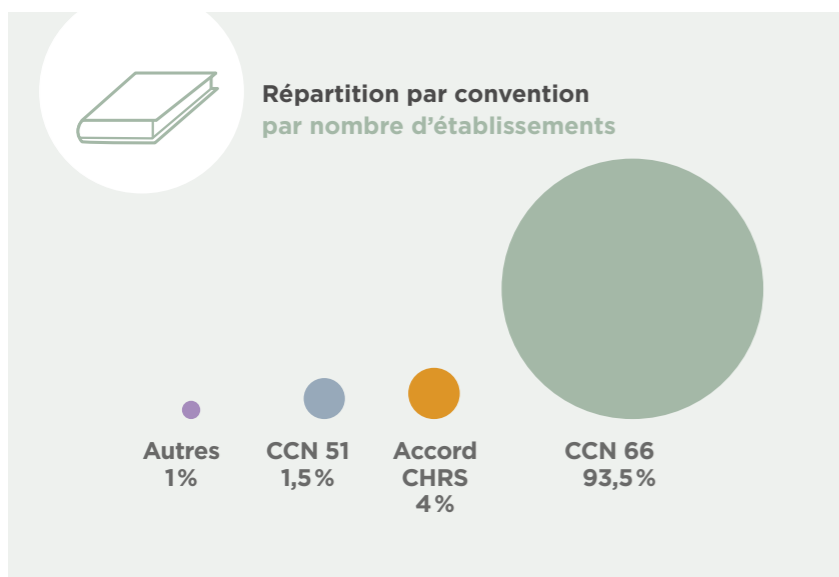
- 65 • Le bureau et le conseil d'administration
- 65 • Le comité de direction
- 66 • Assemblée générale de Nexem du 14 juin 2017 : résultat des votes des résolutions
- 67 • Acronymes

Crédit photos :
Estelle Poulalion (p.9),
Livia Saavedra/agence REA.

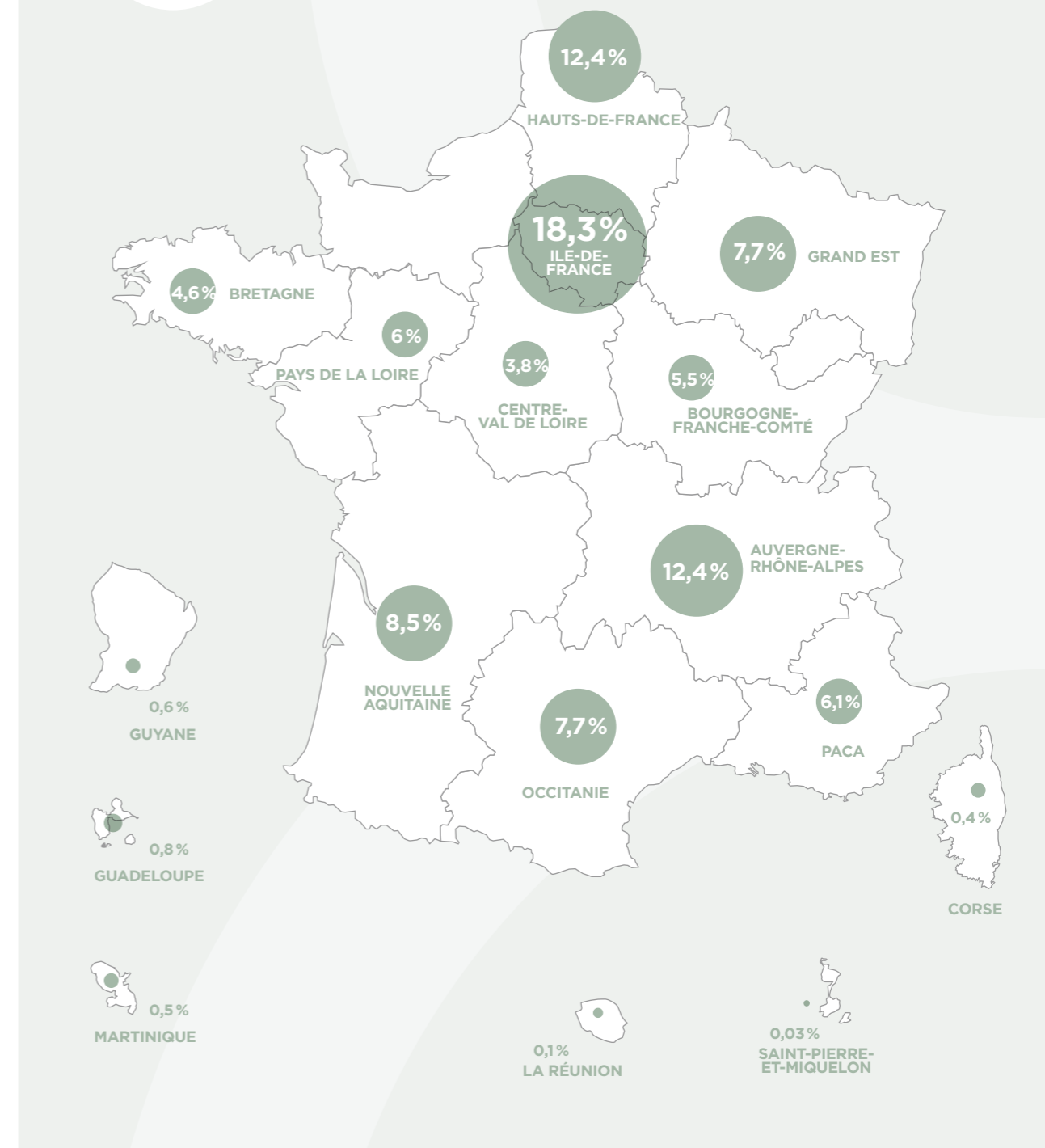
Les adhérents de Nexem en 2018



Répartition des effectifs par taille d'association



Répartition par région



1^{er} JANVIER

La Fegapei et le Syneas, dont est issue Nexem, disparaissent, laissant ainsi place à cette nouvelle organisation professionnelle d'employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire avec 10 000 établissements employant plus de 300 000 professionnels.

30 MAI

À l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, les fédérations, unions et organisations du secteur sanitaire, social et médico-social s'associent aux pouvoirs publics et à l'agence nationale d'appui à la performance (Anap) pour lancer officiellement un observatoire du développement durable.

26 JANVIER

Nexem et la Croix-Rouge française signent un partenariat stratégique. Objectif commun : la structuration du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, sa valorisation et son inscription dans l'environnement social, économique et politique.

13 JUIN

Six mois après le lancement officiel de Nexem, 140 représentants des délégations régionales se réunissent à Paris pour la première conférence nationale des régions (CNR). L'occasion de dresser le bilan 2016 et les perspectives de la vie régionale Nexem, mais également d'aborder lors d'une table ronde le sujet stratégique de l'évolution des modèles associatifs.

15 MARS

En vue des élections présidentielles et législatives de 2017, Nexem participe au débat, à travers ses 14 propositions axées sur l'innovation, la promotion de l'investissement social et la construction d'une Europe solidaire. #Nexempour2017

29 JUIN

La Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem et Unicancer se rejoignent autour d'une vision commune pour le secteur, considérant que les organisations doivent s'adapter face aux enjeux de mutations du secteur.

SEPTEMBRE

À la suite des annonces gouvernementales relatives à la baisse massive des contrats aidés en 2017 et à la disparition éventuelle de ce dispositif, la Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem et Unicancer alertent le gouvernement sur les conséquences de cette décision. Les organisations sont ensuite reçues par Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités et la secrétaire d'État aux personnes handicapées, Sophie Cluzel.

14 SEPTEMBRE

Nexem et l'Union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (Uniss) décident de travailler ensemble à la recherche d'un cadre conventionnel innovant pour répondre aux enjeux de leurs environnements et assumer leurs missions au service du public.

6 JUILLET

La Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem et Unicancer se retrouvent au sein d'Unifaf, traduisant leur volonté d'agir de concert sur les enjeux essentiels de la formation tant pour les structures que pour les professionnels qui y travaillent.

20 OCTOBRE

Au sein du Comité économique et social européen, des organisations professionnelles d'employeurs autrichiennes, allemandes, belges, espagnoles, tchèques et françaises lancent la Fédération européenne des employeurs sociaux (Fese). Nexem, qui en assure la vice-présidence, en est membre

2017, LE COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE NEXEM

L'année 2017 marque la naissance de Nexem. Que retenir-vous de cette année ?

Plus qu'un projet, Nexem est devenue une réalité imposant notre signature de marque « employeurs différemment » tout au long de l'année. Ce faisant, avec l'ensemble de nos administrateurs, de nos partenaires et de nos collaborateurs, et à travers toutes nos actions dans l'espace public et politique, notre organisation est devenue un acteur incontournable du secteur, un repère pour ses adhérents et une évidence pour les pouvoirs publics. C'est cette dynamique qui a guidé le premier chapitre de notre histoire et qui orientera nos actions futures.

Quelles ont été vos priorités en 2017 ?

Elles se sont organisées autour de quatre axes de travail. Le premier est l'innovation sociale. Je reste persuadé que Nexem a un rôle majeur à jouer dans les choix sociétaux à venir. Ainsi, nous avons porté en 2017 des innovations comme le projet Leka, actuellement en test dans cinq de nos associations, ou encore l'assistance à projet de vie (APV), dont les premiers résultats ont été dévoilés en décembre. Le deuxième axe est l'investissement dans les politiques publiques. Nexem

n'a cessé d'agir pour une meilleure appréhension de notre secteur dans toutes les politiques publiques, aux niveaux national et européen. Nexem est ainsi parvenue à investir les lieux où se joue l'avenir de notre société, à promouvoir ses valeurs et ses idées, et à porter les attentes de nos adhérents. Le troisième axe est l'accompagnement de nos associations adhérentes. Nous avons cherché à améliorer nos services, créé de nouveaux dispositifs et nous nous sommes mobilisés plus fortement pour la vie régionale. Dernier axe de travail : le dialogue social et la représentation employeur. Dans ce domaine, nous n'avons eu de cesse de défendre le projet d'une branche structurée autour d'une convention collective unique et de dispositifs de formation professionnelle à la hauteur des enjeux. Cette organisation est, selon nous, une nécessité à la fois pour les associations, pour les professionnels, pour les personnes accompagnées, mais aussi pour le secteur.

2017 était aussi une année électorale.

Comment Nexem s'est-elle positionnée dans le débat public ?

Les élections présidentielles et législatives ont offert l'occasion à Nexem de se faire connaître auprès des décideurs politiques. Nous avons ainsi pu présenter, lors de différentes auditions, notre projet naissant, ainsi que nos adhérents. Ce fut aussi l'occasion de contribuer au débat public en interpellant les candidats aux élections présidentielles et législatives via notre plate-forme politique, et ce sur trois thématiques : encourager l'innovation sociale, promouvoir l'investissement social, construire une Europe solidaire.



Guy Hagège,
président
de Nexem



●● Nexem est devenue une réalité imposant notre signature de marque « employeurs différemment »

●● Nexem n'a cessé d'agir pour une meilleure appréhension de notre secteur dans toutes les politiques publiques, aux niveaux national et européen

Quel message souhaitez-vous adresser au secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif ?

Les perspectives de Nexem sont encore très grandes, tant les bouleversements sociétaux et économiques sont importants et rapides. L'année 2018 s'annonce comme une année charnière, à plusieurs titres. Le grand projet social, annoncé par le président Emmanuel Macron, est une occasion pour notre organisation et notre secteur de faire avancer les initiatives innovantes lancées sur le terrain par les associations. C'est d'ailleurs pour valoriser les projets inspirants de son réseau que Nexem a souhaité devenir partenaire du festival de la Croix-Rouge française Tous engagés. La mise en œuvre des dispositifs issus des ordonnances Macron, la réforme de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi que le travail autour du cadre conventionnel représentent autant d'opportunités supplémentaires pour Nexem de s'engager auprès de ses adhérents. Forts de nos équipes soudées autour de la volonté de promouvoir le modèle associatif, nous avons abordé l'année 2018 avec confiance, plus déterminés que jamais à porter nos valeurs.

01 INCLUSIF PAR CONVICTION

« C'EST AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE QUE NOUS NOUS MOBILISONS. AVEC LA CONVICTION QUE LE DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE ASSOCIATIF EST LA RÉPONSE LA PLUS EFFICIENTE À L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES. »



14

PROPOSITIONS DE NEXEM
POUR REMETTRE LA SOLIDARITÉ
AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

EMPLOYEURS DIFFÉREMMENT, UN DÉFI PARTAGÉ

Nexem est née de la volonté de créer une organisation professionnelle d'employeurs à même de relever les défis de la mutation du secteur, et de l'inscrire dans la société de demain. Avec une conviction profonde : la nécessité d'être employeurs différemment parce que vigilants aux mutations du monde et acteurs du changement.



INCLUSIF ENSEMBLE

« Après plusieurs années de partenariat fructueux avec la Fegapei, le réseau Caisse d'Épargne était heureux d'être aux côtés de ces deux fédérations pour accompagner la naissance de Nexem. Un projet ambitieux lancé à l'issue d'une conférence à la Cité universitaire internationale, un lieu dont le prestige, souhaitons-le, donnera la mesure des ambitions de ce nouvel acteur »,

Caisse d'Épargne, partenaire de Nexem

Cette démarche, initiée dès 2015 par la Fegapei et le Syneas, a vu ces deux organisations, liées par la gestion commune de la convention collective nationale du 15 mars 1966 (CCN 66), faire évoluer leur proximité en partenariat, puis en projet commun : la naissance d'une nouvelle structure qui viendrait se substituer à ses deux fondatrices pour porter les intérêts et les valeurs de leurs adhérents. Ce processus s'est développé à la faveur d'événements législatifs, en particulier de la loi sur la représentativité patronale de 2014. Cette dernière a offert un cadre et un agenda dans lesquels ont pu se glisser les acteurs, facilitant ainsi la conclusion rapide du mouvement

enclenché et la naissance de la nouvelle organisation le 1^{er} janvier 2017, après une journée de lancement organisée le 15 décembre 2016.

Retour sur un chantier de longue haleine

Plusieurs mois ont été nécessaires à la maturation du projet et à sa mise en œuvre opérationnelle. Durant cette période, et parmi tous les chantiers ouverts, trois questions ont émergé : **01. la nature de cette nouvelle organisation.** La qualité d'« organisation professionnelle d'employeurs » (OPE) a été choisie, d'une part, pour se conformer au terme employé par les pouvoirs publics afin d'identifier les représentants patronaux, d'autre part, pour aller au-delà de l'identité passée des deux fondateurs et inscrire la nouvelle entité dans la modernité et le futur ;

02. sa dénomination. La modernité a poussé à l'abandon de l'acronyme, pour favoriser la création d'un nom porteur tout à la fois de sens et de nouveauté. Un processus collectif a permis de nourrir la réflexion, de sélectionner plusieurs propositions pour enfin choisir la dénomination du nouvel acteur, Nexem ;

“
Le grand projet social constitue une réelle chance de faire avancer l'ensemble des initiatives innovantes impulsées par les associations

03. les missions de cette nouvelle organisation. La seule qualité d'OPE ne pouvait suffire à en déduire le champ d'action. La multiplicité des acteurs représentatifs dans le secteur et l'ampleur des enjeux impliquaient une définition de son périmètre. Une question qui a très tôt fait l'objet d'une attention particulière, pour une traduction concrète dans les statuts. Fort de ce travail de fond, Stéphane Racz, directeur général, a conclu la journée de lancement de Nexem en affirmant : « Sûrs de ce que nous sommes, nous avons la capacité d'investir la réflexion publique et de jouer un rôle moteur dans la définition des politiques sociales des années à venir. »

Des convictions solides pour un grand projet social

Dès le début de 2018, Nexem s'est en ce sens félicitée de l'engagement pris par le président Emmanuel Macron visant à placer la santé, le handicap et l'accompagnement des plus fragiles au cœur d'un « grand projet social », en appelant à la cohésion et à la fraternité. En effet, l'action de Nexem est en partie inspirée et guidée par ces valeurs cardinales fondamentales de notre République.

Ce projet social constitue une réelle chance de faire avancer l'ensemble des initiatives innovantes impulsées par les associations en faveur d'un accompagnement des personnes et de leur famille, au plus près de leurs attentes, d'une approche décloisonnée des dispositifs et d'une société toujours plus inclusive et participative.

L'année 2018 s'annonçant particulièrement riche, entre la mise en œuvre des dispositifs issus des ordonnances Macron, notamment au niveau du dialogue social, la réforme de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et celle de l'apprentissage, le travail autour d'un nouveau cadre conventionnel, etc., Nexem s'est engagée auprès de ses adhérents à continuer d'inscrire son action dans l'histoire initiée au 1^{er} janvier 2017, avec ses premières actions et ses premiers engagements.

INCLUSIF ENSEMBLE

« Cet événement nous a permis, en tant que partenaire, d'enrichir notre connaissance et notre compréhension des mutations profondes du secteur médico-social et d'ouvrir nos yeux sur les tendances des prochaines années : financement, évolutions démographiques, innovation, enjeux RH... tout cela nourrit nos réflexions pour construire des solutions de services et améliorer la qualité de vie des personnes », Sodexo, partenaire de Nexem

LE PROJET POLITIQUE DE NEXEM EN 2017

En 2017, Nexem a poursuivi son action sur la base du projet politique né avant la fusion. Mais dès la mi-2017, ses instances dirigeantes ont souhaité faire émerger une évolution, inscrite dans la continuité.

Ses valeurs

Si Nexem est une organisation apolitique, son projet s'est bâti sur des valeurs exprimées par ses fondateurs :

› **LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE :** le respect de la démocratie, de la laïcité, des droits fondamentaux et de l'égalité de tous devant la loi, principes sur lesquels reposent la cohésion sociale et le « vivre-ensemble ». La solidarité est une valeur cardinale qui guide les actions de Nexem. Ces valeurs se retrouvent naturellement dans les statuts de l'organisation professionnelle et inspirent à ce titre toutes les actions de Nexem ;

› **LES VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) :** dans la diversité des modèles qui la composent (notamment le modèle associatif, mais aussi celui des mutuelles, fondations, coopératives...), l'ESS a toujours été historiquement le moteur du changement, de l'innovation et de la mise en œuvre concrète et opérationnelle des droits des personnes les plus fragiles ou les plus modestes. Nexem s'inscrit dans cette filiation et dans l'ambition d'une économie plurielle, dans laquelle l'ESS a toute sa place aux côtés de l'économie marchande et de l'économie publique ;

🗨️ **Nexem exerce ses missions et agit au nom d'une vision : celle d'une société inclusive et fraternelle**

› **LA VIGILANCE ÉTHIQUE, LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES,** la participation des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux et à l'exercice d'une pleine citoyenneté, le développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes.

Sa vision

Nexem exerce ses missions et agit au nom d'une vision : tout d'abord, celle d'une société inclusive et fraternelle, dans laquelle la différence n'est pas facteur d'exclusion, mais au contraire de richesse ; ensuite, celle d'un secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif à la hauteur de ses enjeux – organisé, identifié, reconnu, actif – et de ses finalités : prendre soin de l'autre en s'appuyant sur les parcours de vie.

Quatre lignes de force

Le projet politique, socle sur lequel repose la création de Nexem, a vocation à évoluer, notamment sur les orientations stratégiques et leur mise en œuvre. Néanmoins les deux séminaires des administrateurs, qui ont eu lieu fin 2016 et début 2017, ont permis une réflexion collective autour de quatre lignes de force, qu'Alain Raoul, président délégué de Nexem, a présentées lors de l'assemblée générale (AG) du 14 juin 2017 :

› **UN AXE « POLITIQUES PUBLIQUES, RELATIONS INSTITUTIONNELLES, MISE EN RÉSEAU ET PARTENARIATS, COMMUNICATION »**, piloté par Guy Hagège et Alain Raoul¹. Le projet de Nexem est de participer à l'élaboration des politiques publiques du secteur, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Un préalable : construire un projet politique, investir les lieux où se prennent les décisions et monter un réseau de partenaires ;

› **UN AXE « PROJET CONVENTIONNEL, STRUCTURATION DU SECTEUR ET DIALOGUE SOCIAL »**, piloté par Thierry Mathieu². Objectif : participer à la construction et l'organisation du secteur. D'une part, l'environnement conventionnel de Nexem doit être profondément rénové. D'autre part, les pouvoirs publics doivent pouvoir apprécier sa capacité à porter un certain nombre de sujets communs entre acteurs du secteur ;

› **UN AXE « INNOVATION SOCIALE, EXPÉRIMENTATION ET PROSPECTIVE »**, piloté par Michel Caron. Avec comme objectifs le souci de répondre à des besoins nouveaux et celui de se situer sur le terrain des modèles économiques et sociaux des associations ;

› **UN AXE « SERVICES À L'ADHÉRENT ET VIE RÉGIONALE »**, piloté par Nicole Charpentier. Nexem doit renforcer sa présence régionale, et développer des services au plus près des besoins des adhérents et parce que les politiques publiques se situent de plus en plus au niveau des régions.

Les objectifs fixés par ces lignes de force devront être atteints en 2019. À cet effet, une feuille de route sera validée par les instances.

1. Piloté depuis octobre 2017 par Guy Hagège et Thierry Mathieu.

2. Piloté depuis octobre 2017 par Alain Raoul.

4

LIGNES DE FORCE ÉMANANT DU PROJET POLITIQUE DE NEXEM



14 PROPOSITIONS POUR REMETTRE LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

À l'heure où la question sociale doit être réfléchie pour préparer l'avenir et relever les grands défis qui se présentent, Nexem tient à remettre la solidarité au cœur du débat public. Nexem formule en ce sens quatorze propositions, nourries de l'expérience des organisations qu'elle fédère.

Les mutations économiques, sociologiques et sociétales actuelles renforcent les besoins de mobilisation dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale. En France, aujourd'hui, 5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, 2,5 millions bénéficient d'une reconnaissance administrative de leur handicap et 1,2 million de personnes âgées sont considérées en perte d'autonomie. Il y a donc urgence à apporter des réponses crédibles, pertinentes et novatrices pour permettre aux publics fragiles de participer à une société plus inclusive et participative. Les propositions de Nexem sont regroupées autour de trois axes : favoriser l'innovation sociale, promouvoir l'investissement social et construire une Europe solidaire.

INNOVER, un engagement indispensable

À ce jour, peu de dispositifs soutiennent l'innovation dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il convient de mettre en œuvre les conditions financières, humaines et la réflexion nécessaire pour en faire une priorité et pérenniser cette dynamique.

PROPOSITION N° 1

Créer des mécanismes de financement incitatifs

PROPOSITION N° 2

Adapter aux associations le dispositif « Jeunes entreprises innovantes » de la Banque publique d'investissement

PROPOSITION N° 3

Augmenter le volume de dispositifs innovants et expérimentaux dans les appels à projets des agences régionales de santé

PROPOSITION N° 4

Promouvoir les contrats à impact social (CIS) tout en les encadrant

PROPOSITION N° 5

Créer des ponts entre la recherche, les entreprises et les associations pour promouvoir l'innovation

PROPOSITION N° 6

Ouvrir un incubateur vers les gestionnaires associatifs

PROPOSITION N° 7

Lancer un débat national sur l'impact et les conséquences de la technologie dans l'action sociale et médico-sociale



Alain Duconseil,
administrateur
de Nexem, président
de La Vie Active

« À l'occasion de la campagne électorale de 2017, Nexem a formulé quatorze propositions pour remettre la solidarité au cœur du débat public. Nous avons considéré qu'il y a en effet **urgence à apporter des réponses crédibles, pertinentes et novatrices** pour permettre aux publics fragiles de participer à une société plus inclusive et plus participative. »

Retrouvez l'interview complète sur nexem.fr

PROMOUVOIR l'investissement social

L'action sociale et médico-sociale représente un véritable investissement pour la société, car source de création d'emplois, d'économie et de revenus induits à terme.

PROPOSITION N° 8

Lancer des programmes de recherche sur la mesure de la valeur créée par l'action sociale et médico-sociale et par l'innovation

PROPOSITION N° 9

Simplifier l'accès à la formation professionnelle et encourager celle des jeunes sans qualification

PROPOSITION N° 10

Accélérer la transition énergétique du secteur via les ambassadeurs de l'efficacité énergétique

CONSTRUIRE une Europe solidaire

L'Union européenne multiplie depuis quelques mois les signaux tendant à donner une dimension sociale aux politiques européennes. Cette nouvelle orientation est une opportunité et doit être soutenue par les décideurs politiques français.

PROPOSITION N° 11

Déroger au pacte de stabilité pour relancer l'investissement social

PROPOSITION N° 12

Faciliter l'allocation des fonds du plan Juncker à l'action sociale et médico-sociale

PROPOSITION n° 13

Promouvoir et simplifier l'accès aux fonds structurels et d'investissement européens

PROPOSITION N° 14

Partager les bonnes pratiques

Au niveau régional, de nombreuses rencontres parlementaires ont eu lieu pour déployer la plate-forme politique de Nexem.

02 CONSTRUCTIF POUR LE SECTEUR

NEXEM EST ENGAGÉE DANS LA CONSTRUCTION
D'UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR STRUCTURER
LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DU SECTEUR.



10

MILLIONS DE SALARIÉS SONT
EMPLOYÉS PAR LES SERVICES
SOCIAUX À L'ÉCHELLE DE
L'UNION EUROPÉENNE



UN CADRE CONVENTIONNEL UNIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Dès sa création, Nexem a affirmé sa volonté de construire une convention collective unique. À travers les travaux de refonte du cadre conventionnel, Nexem porte une double ambition. Elle est à la fois au service de ses adhérents et en faveur de la branche dans son ensemble. Retour sur les bénéfices attendus.

Afin de répondre aux besoins et attentes de tous les acteurs (associations, professionnels et personnes fragiles), il s'agit pour Nexem de construire un cadre juridique nouveau sur tout le périmètre couvert par ses adhérents, bien loin d'une simple évolution des conventions collectives existantes. Ce projet doit permettre aux associations d'organiser leurs activités, de favoriser la gestion des ressources humaines, de répondre à l'évolution des besoins des personnes accueillies et accompagnées, ainsi qu'à la complexification de la fonction employeur. Il doit pouvoir s'adapter et évoluer afin de prendre en compte la multiplication des activités et des métiers, la construction des parcours professionnels des collaborateurs, la valorisation des compétences, ainsi que les regroupements d'associations. Il doit également faciliter la capacité d'innovation sociale et organisationnelle dans un environnement en constante évolution.

Un nouveau visage de la branche

Néanmoins, le projet conventionnel devient également un facteur de structuration du secteur, Nexem portant le mandat de négociation d'un environnement juridique partagé comme seul outil viable au long terme et répondant aux enjeux, non seulement de ses adhérents, mais aussi du secteur. Ce texte aura vocation à s'appliquer à toutes les structures du champ d'activité, afin de permettre une régulation de la concurrence entre les différentes structures. Le projet conventionnel rappelle la nécessité pour le secteur de peser davantage pour être mieux représenté auprès des pouvoirs publics et obtenir les financements nécessaires en faisant valoir un environnement unique et cohérent.

Avec la Croix-Rouge française, unis autour d'un objectif commun

Nexem et la Croix-Rouge française ont signé en janvier 2017 un partenariat stratégique autour d'un objectif : la structuration du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, sa valorisation et son inscription dans l'environnement social, économique et politique.

“
Anticiper les mutations pour être un acteur du changement

Forte de ses 18 400 salariés et 600 établissements, la Croix-Rouge française rejoint Nexem pour porter la négociation du cadre juridique commun au niveau de la Bass. Cet objectif impose une triple démarche. Tout d'abord, doter au plus vite notre branche d'une convention collective unique étendue (CCUE). Ensuite, ouvrir une discussion avec les organisations syndicales pour penser les conséquences de la réforme de la représentativité patronale, notamment en ce qui concerne la gouvernance de la formation professionnelle du secteur. Enfin, investir ensemble des enjeux forts, comme le développement de l'ESS, pour positionner au mieux notre secteur dans son environnement. Ces différentes

actions, concrètes et complémentaires, participent de la même logique : anticiper les mutations pour être un acteur du changement, et permettre ainsi à tous les acteurs, organismes à but non lucratif et professionnels, de mener au mieux leurs missions au service des personnes les plus fragiles.

Construire et négocier un projet global

Le projet devra être global, c'est-à-dire qu'il devra avoir pour but de construire un cadre juridique aussi lisible qu'attractif. Pour cela, toutes les thématiques de négociation qui doivent composer une CCN seront incluses. Plusieurs thèmes seront valorisés : la classification des emplois et métiers, la rémunération, le temps de travail, les congés et absences, le dialogue social et le droit syndical. En outre, la question du financement sera traitée tout au long de la construction du projet et de la négociation. C'est donc en lien étroit avec les pouvoirs publics que devra être aussi élaboré le projet conventionnel. L'ambition de ce dernier dicte une méthode de travail rigoureuse avec trois éléments clés : une gouvernance dédiée (un comité de pilotage, appuyé par un groupe projet, une mobilisation des commissions Sociale et RH, un groupe « DR projet conventionnel »), un appui technique et un lobbying.

« La structuration du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif répond à de nombreux enjeux dont celui de s'inscrire dans l'environnement social, économique et politique du pays. **Nous devons peser davantage auprès des pouvoirs publics**, avec un secteur structuré pour garantir la qualité de l'accompagnement des publics accueillis. »

Retrouvez l'interview complète sur nexem.fr



Sandra Poulain, administratrice, membre du Bureau national et directrice générale de l'AVRS.

UN ACTEUR DE POIDS DANS LES ENVIRONNEMENTS CONVENTIONNELS

Depuis sa création, Nexem a vu sa représentativité reconnue dans plusieurs conventions collectives. Elle est ainsi l'unique représentant du collège employeur de la CCN 66, de la CCN 79 et des accords CHRS¹. Retour sur l'actualité 2017 de Nexem au sein des différents environnements conventionnels.

En 2017, les commissions nationales paritaires de négociations (CNPN) ont traité deux thématiques majeures. La première est la politique salariale, avec la conclusion de deux avenants en décembre 2017, l'un relatif à la valeur du point, l'autre, pour la CCN 66, concernant l'évolution des grilles dont les coefficients étaient immergés sous le Smic. La seconde thématique est la mise en place d'une commission permanente paritaire de négociation et d'interprétation qui se substituera aux commissions existantes, en application de la loi El Khomri. Les négociations sur ce sujet se poursuivront en 2018. Par ailleurs, au niveau de la CCN 66, une négociation a débuté sur l'évolution du statut d'assistant familial et une autre relative à l'évolution du régime de prévoyance, afin de permettre un équilibrage des comptes de résultats fortement déficitaires. Ces travaux se poursuivent en 2018.

Une participation active au niveau de la branche

Nexem est l'un des représentants du collège employeur de la Bass. À ce titre elle a participé en 2017 aux travaux de la commission paritaire de branche (CPB) et de la commission nationale paritaire emploi-formation professionnelle (CPNE-FP). Nexem est également administratrice de l'Opcv de branche, Unifaf. Elle participe donc à ses travaux, qui déclinent de manière opérationnelle l'accord de branche. La question de la formation professionnelle sera l'une des thématiques de travail de l'année 2018, puisqu'une réforme législative en cours aura des impacts sur la politique de branche. Enfin, Nexem, signataire de l'accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), participe aux travaux de l'association dédiée.

2017, et après ?

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre au niveau des branches professionnelles des différentes réformes menées par le gouvernement et le Parlement : ordonnances travail, réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'assurance-chômage... Nexem portera également son projet d'évolution du cadre conventionnel au niveau de la Bass.

1. Arrêtés du 26 juillet 2017 - JO du 3 août.

L'expertise des régions au service du projet conventionnel

Le groupe « DR projet conventionnel » accompagne la réflexion autour du projet conventionnel. Il est composé de 29 référents (deux personnes par région) désignés prioritairement parmi les délégués régionaux.

La mission de ce groupe est double. D'une part, il établit un lien entre l'actualité nationale du projet conventionnel et sa déclinaison au sein des régions. D'autre part, il facilite les retours du terrain et informe les référents régionaux des dernières avancées du projet. En 2017,

ce groupe a travaillé sur les répercussions des ordonnances Macron sur le projet conventionnel, ainsi que sur la question de l'élaboration d'un système de classification et de rémunération, en lien avec un outil de chiffrage dédié. Quant aux aspects juridiques, ses membres ont dû intégrer les évolutions législatives successives : la loi Travail du 8 août 2016 et les ordonnances Travail du 22 septembre 2017. Ces réformes ont fait évoluer en profondeur de nombreux aspects du Code du travail, impactant directement les travaux relatifs au projet conventionnel. L'année 2018 permettra la finalisation de ces travaux et l'ouverture des négociations.

QUATRE ACTEURS, UNE VISION COMMUNE POUR LE SECTEUR

Réunis autour d'une même vision de la nécessaire évolution du secteur, Nexem, la Croix-Rouge française, la Fehap et Unicancer ont décidé de travailler ensemble à l'organisation du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

À l'origine de la collaboration de Nexem, la Croix-Rouge française, la Fehap et Unicancer, il y a un constat partagé : le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif doit s'adapter face aux enjeux de mutations sociales, politiques et économiques. Mais seule une action collective permettra de relever ce défi. Les premiers travaux de ces acteurs ont fait émerger deux sujets cruciaux. Tout d'abord, la nécessité de doter le secteur d'un socle commun de règles. Outre de nombreux sujets qui ont déjà fait l'objet d'accords (formation professionnelle, temps partiel, etc.), de nouvelles thématiques doivent

être négociées avec les partenaires sociaux (comme la qualité de vie au travail, les nouveaux métiers, etc.) pour étoffer peu à peu cette base. Ensuite, la prise en compte de la formation professionnelle. Composante indissociable du secteur, elle est au cœur de sa nécessaire évolution pour lui permettre d'investir les réformes à venir.

Cap vers un secteur fort

Ce constat posé, l'objectif est désormais de faire émerger un projet pour le secteur au sein de l'ESS. Cet horizon commun fixe un cap pour les quatre organisations signataires. D'une part, celui d'un secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif fort, identifié par les pouvoirs publics et ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur privé non lucratif, avec lesquels il convient d'imaginer de quelle manière de plus grandes proximités peuvent être développées. D'autre part, un cadre juridique partagé, articulant une base commune à tous les acteurs avec les singularités structurelles, juridiques, opérationnelles de chaque environnement. La gouvernance de ce cadre doit permettre de concilier action et respect du rôle des uns et des autres.



Création de la Fédération européenne des employeurs sociaux

La Fédération européenne des employeurs sociaux a vu le jour le 20 octobre 2017, au comité économique et social européen. Nexem en est membre fondateur pour la France, aux côtés de plusieurs organisations professionnelles d'employeurs d'autres États membres, et a été élue pour en assurer la vice-présidence.

Son rôle d'une part, renforcer la position des employeurs dans les services sociaux au niveau européen et national, d'autre part, influencer la législation européenne, notamment à travers des structures de dialogue social européen. Des objectifs qui seront remplis en prenant des positions communes et en négociant avec les organisations syndicales de salariés européennes des services sociaux. Le but est d'assurer une prestation de services et des emplois de qualité. Enfin, la nouvelle organisation permettra de stimuler l'échange de bonnes pratiques entre ses membres. La naissance de la Fédération européenne des employeurs sociaux s'inscrit dans le cadre du projet Pessis 3¹, cofinancé par le programme dialogue social de l'Union européenne, et dans lequel Nexem a joué, avec l'EASPD, un rôle moteur.

La Fédération européenne des employeurs sociaux, fruit du projet Pessis 3

Il a permis de faire un état des lieux de la présence de partenaires sociaux du secteur dans les différents États membres et de fédérer les organisations d'employeurs participant au projet. Résultat : une Fédération qui répond au souhait d'une Europe plus solidaire tout en répondant aux enjeux de structuration du secteur et d'une branche professionnelle forte.

1. Le projet Pessis 3 vise à créer un réseau d'employeurs pour participer au dialogue social au niveau européen et à renforcer leur capacité d'influence.



Les services sociaux emploi, à l'échelle de l'Union, plus de 10 millions de salariés. Ils ont créé plus de 1,8 million d'emplois depuis 2008, une tendance croissante

CONFÉRENCE SALARIALE DU SECTEUR : UN BILAN MITIGÉ

Le 3 février 2017 s'est tenue la conférence salariale annuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle a réuni l'ensemble des partenaires sociaux autour du bilan de l'activité conventionnelle de l'année 2016 et du taux d'évolution de la masse salariale pour 2017.

Lors de cette conférence salariale, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a fait part d'une évolution du taux directeur à 1 % pour l'année 2017. Une fois déduit le GVT (glissement, vieillesse, technicité) et l'effet report, le taux directeur tombe à 0,25 %. Le récent relèvement de la valeur du Smic (à 9,76 euros de l'heure) conduit cette année encore à augmenter le nombre de métiers concernés par des débuts de grille immergés sous le Smic.

“ Le crédit d'impôt associatif (CITS), instauré en 2017, concerne notamment les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Une décision unilatérale à l'étude

Le directeur général de la DGCS a souligné que l'emploi continuait de se développer dans le secteur. Néanmoins, l'année dernière, le gouvernement a accordé une augmentation de la masse salariale de 0,084 % une fois déduits les effets report et le GVT. Aucun avenant n'ayant pu être signé sur les salaires de la branche, Nexem a pris la responsabilité de soumettre à agrément une décision unilatérale pour que le secteur ne perde pas de nouveau son financement, même très faible.

La décision unilatérale est à l'étude par la DGCS et propose une évolution de la

valeur du point à 3,78 euros au 1^{er} décembre 2016, générant un effet report certain que Nexem propose de financer par l'enveloppe 2015 non consommée. Outre une revalorisation de l'ensemble des salaires, l'allocation d'une enveloppe permettant de résoudre – à long terme – la question des bas salaires est une priorité dans la mesure où le solde de 0,25 % disponible ne peut permettre de résoudre ce problème.

La création du CITS saluée

En revanche, Nexem s'est publiquement félicitée de la création du crédit d'impôt associatif, le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS), instauré par l'article 88 de la loi de finances 2017 et qui concerne notamment les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Une intervention en cohérence avec son action, tout au long de l'année, auprès des décideurs et de la classe politique. Elle s'est ainsi positionnée auprès de la direction générale de la cohésion sociale et lors des auditions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 afin de défendre le principe du CITS et la non-reprise du crédit d'impôt par les tarificateurs. Notons que les organisations CGT-FO, FO et Sud ont quitté la séance après avoir lu une déclaration liminaire dénonçant une stagnation de la valeur du point et un tassement des grilles du fait de l'augmentation du Smic.

Le CITS, un coup de pouce bien accompagné

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018, certains organismes employeurs à but non lucratif peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS). Nexem a donc tout naturellement accompagné ses adhérents dans la première année de mise en place du CITS.

La mise en œuvre de ce crédit d'impôt a entraîné plusieurs questionnements des organismes gestionnaires au cours de l'année 2017, notamment par rapport aux stratégies d'utilisation du CITS et à son imputation budgétaire

et comptable. Conscient de l'intérêt fort que représente ce coup de pouce fiscal pour ses adhérents, Nexem est intervenue sous différentes formes pour soutenir et accompagner les gestionnaires. Elle a également produit des notes techniques d'information et de recommandations stratégiques et a assuré plusieurs interventions en région. Enfin, elle a apporté un conseil renforcé, notamment durant les périodes de réalisation des budgets prévisionnels et de clôture annuelle des comptes. Plusieurs amendements à la loi de finances 2018 ont prévu la fin programmée du CITS au 31 décembre 2018 et son remplacement par une exonération renforcée des cotisations sociales.

3,78

LA VALEUR DU POINT PROPOSÉE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016



CPOM « NOUVELLES GÉNÉRATIONS » : NEXEM MOBILISÉE

Face à la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), l'objectif de Nexem est clair : sensibiliser, former et accompagner ses adhérents dans cette transformation du modèle de contractualisation.

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires et de réformes tarifaires importantes, l'année 2017 a été marquée par la signature des premiers CPOM dits de « nouvelles générations ». D'ici à 2021, l'ensemble des gestionnaires d'Ehpad et l'ensemble des ESMS financé tout ou partie par les agences régionales de santé relevant du champ du handicap devront être sous CPOM pour une durée de cinq ans – soit environ 8 600 contrats à signer. Ce changement s'accompagne également d'un nouveau cadre budgétaire et financier, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) existant déjà dans le secteur sanitaire.

Fort de son expertise, Nexem s'est mobilisée tout au long de l'année en structurant ses interventions autour de deux axes majeurs. Le premier concerne la transformation de l'offre du secteur médico-social qui sous-tend la généralisation des CPOM au regard de la dynamique d'une réponse accompagnée pour tous¹ (approche parcours, politique inclusive et de maintien à domicile, accès aux soins, coopération et mutualisation, etc.). Le second porte sur l'impact organisationnel et stratégique pour les gestionnaires d'ESMS signataires.

Mille participants aux actions Nexem

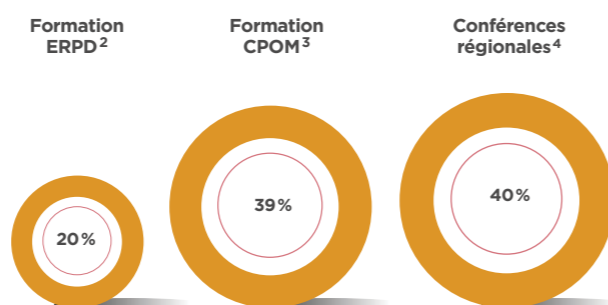
Six conférences régionales ont été organisées, vingt sessions de la formation

« S'engager dans la contractualisation et exécuter un CPOM » ainsi que 44 sessions de la formation « Comprendre l'EPRD – secteur social et médico-social ». La base documentaire du site nexem.fr a été enrichie de trois notes techniques afin de fournir les adhérents en informations régulières et actualisées : « Enjeux et vigilance de la contractualisation », « Instruction CPOM du 21 mars 2017 : Enjeux et analyse » et « L'EPRD : l'analyse financière devient déterminante dans le secteur social et médico-social ». Nexem a également fait porter sa voix au sein des groupes de travail technique et stratégique autour de la mise en œuvre du CPOM/EPRD ou de chantiers environnants tels que les outils et méthodologie de contractualisation de l'Anap, le suivi des réformes de la tarification et de la contractualisation, la réforme des autorisations, la transformation de l'offre, pilotés par la DGCS et la réforme Serafin-PH de la CNSA – Atih.

1. Voir p. 32

2. « Comprendre l'EPRD – secteur social et médico-social »
3. « S'engager dans la contractualisation et exécuter un CPOM »
4. Normandie, Occitanie, Grand Est, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine

1 000 participants aux actions CPOM/ERPDP de Nexem



UN RÔLE DE VIGIE DANS LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION

En 2017, l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a fait l'objet d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Auditionnée dans le cadre de cette mission, Nexem est un acteur particulièrement engagé sur le sujet.

Pour les trois quarts des ESSMS, 2017 a été l'année du renouvellement de leur autorisation de fonctionnement, et ce sur la base des résultats de leur évaluation externe menée plusieurs mois plus tôt. Ce « premier cycle d'évaluation » a fait l'objet fin 2016-courant 2017 d'une mission d'évaluation de l'Igas. Nexem avait été auditionnée au début de l'année 2017 par les membres de cette mission et avait alors rappelé son investissement et celui de ses adhérents dans la dynamique d'amélioration continue. Elle avait mis en avant la nécessité d'outiller les structures en vue de mesurer les impacts et les effets des accompagnements mis en œuvre au service des personnes vulnérables ainsi que l'impérative évolution du dispositif d'évaluation externe. Pour finir, elle avait souligné les spécificités du secteur social et médico-social à garantir au titre de la stratégie qualité nationale.

« Nexem veillera à ce que les valeurs et les spécificités du secteur social et médico-social soient reconnues »

Vers l'intégration de l'Anesm à la HAS

Cette mission Igas s'était positionnée en faveur du maintien de l'actuel dispositif d'évaluations, assorti de plusieurs ajuste-

ments méthodologiques. Dans la foulée, l'annonce à l'automne 2017 du transfert des missions de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) vers la HAS (avec pour effectivité le 1^{er} avril 2018) a été entérinée dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2018, sans réelle prise en compte des gages demandés conjointement par Nexem et les acteurs du secteur social et médico-social. Jusque-là membre du comité d'orientation stratégique (COS) de l'Anesm, Nexem veillera à ce que les valeurs et les spécificités du secteur social et médico-social soient reconnues et traduites de manière opérationnelle dans la continuité des travaux de l'Anesm. Nexem sera également attentive à ce que les organisations, notamment de petite taille, soient outillées pour poursuivre leur engagement au titre des démarches d'amélioration de la qualité.



AU SERVICE D'UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

La démarche RAPT vise à coordonner les différents acteurs de la politique du handicap sur le territoire (MDPH, conseil départemental, ARS, Éducation nationale et établissements et services médico-sociaux) autour du besoin de la personne handicapée pour proposer des solutions adaptées et innovantes. Après avoir contribué au projet RAPT en 2016, Nexem et ses adhérents participant à l'expérimentation ont continué à fortement s'y investir en 2017.

La mission Réponse accompagnée pour tous (RAPT), pilotée par le Comité interministériel du handicap (CIH), a pour ambition de rénover en profondeur l'organisation de la réponse apportée aux personnes, celles sans solution, mais aussi celles dont l'accompagnement était jusque-là inadapté à leurs besoins et attentes, notamment en raison du manque de ressources mobilisables sur le territoire. Cette démarche est centrée sur quatre axes complémentaires : un dispositif d'orientation permanent et mise en place des plans d'accompagnement global (PAG), une réponse territorialisée, un accompagnement et soutien par les pairs et un accompagnement au changement des pratiques. La déclinaison territoriale de la démarche a été expérimentée dès 2016 sur 24 premiers départements pionniers, puis en 2017 sur 66 nouveaux. De nombreux adhérents de Nexem ont été fortement mobilisés à ce titre.

Notre organisation sur plusieurs fronts

Nexem a poursuivi en 2017 sa participation au groupe de liaison de la mission RAPT, ainsi qu'à différents groupes de travail (système d'information « suivi des orientations », référentiel socle du dossier de l'utilisateur...). La généralisation de la démarche RAPT au 1^{er} janvier 2018 était un des objectifs du gouvernement, annoncée lors du premier Comité interministériel du handicap du quinquennat, en septembre 2017. L'ensemble des acteurs territoriaux de la politique du handicap sont donc invités à se mobiliser en vue d'entrer dans une logique de parcours accompagné. Nexem poursuivra en 2018 son investissement dans les projets structurants du secteur (Serafin-PH, transformation de l'offre, système d'information...) dont l'interdépendance est réelle. Nexem accompagnera également ses adhérents dans les changements de pratiques inhérents à ces évolutions, notamment en matière de coopération et de coordination, de soutien à l'autodétermination des personnes avec le projet d'assistant au projet de vie.

NEXEM, PARTIE PRENANTE ACTIVE DE LA RÉFORME DE LA TARIFICATION

Cette année encore, Nexem s'est particulièrement investie dans Serafin-PH¹, le projet de réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

En 2017, dans le cadre de sa participation au groupe technique national, Nexem a été particulièrement vigilante à la transparence de la méthodologie de projet. Elle a également demandé qu'une analyse qualitative des données issues des premières enquêtes de coûts soit réalisée, ainsi qu'un retour sur l'utilisation des

nomenclatures. Nexem milite aussi pour que le tableau de bord de la performance, intégré à la démarche, ne devienne pas un outil de tarification. Autre point de vigilance : la cohérence nécessaire autour de tous les chantiers nationaux. Par ailleurs, une information sur l'état d'avancement du projet est systématiquement communiquée lors des formations CPOM ou à la demande des adhérents. Le 9 juin 2017, Nexem et sa délégation normande ont organisé, à Caen, une rencontre thématique sur les enjeux de la généralisation des CPOM, la réforme de la tarification Serafin-PH et le passage à l'EPRD.

1. Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées.

ACCOMPAGNER L'OPTIMISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information (SI) sont des enjeux majeurs de gouvernance et de management pour les associations. En partenariat avec Ressources, Nexem a dispensé plus de 70 jours de conseil sur le sujet en 2017.

Le conseil apporté par Nexem a été dispensé pour aider ses adhérents à chaque étape de leur réflexion et de leur action en matière de SI. Cela va de la sensibilisation à l'accompagnement dans l'optimisation et la mise en place de leur SI, via des diagnostics flash du SI existant, la définition de la feuille de route,

le recrutement du responsable SI, l'aide à la définition du schéma directeur du système d'information (SDSI), etc. Par exemple, la délégation régionale Nexem Auvergne-Rhône-Alpes a, elle, organisé une réunion thématique sur les systèmes d'information. Elle a réuni une soixantaine de participants le 20 juin 2017. Une occasion pour les adhérents de la région de se familiariser avec les enjeux du numérique dans le secteur. Plus généralement, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre de nouvelles dispositions en matière de protection des données, émanant du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), dont les principales finalités sont le renforcement du droit des personnes et la responsabilisation des acteurs traitant les données.

“ Nexem accompagnera ses adhérents dans les changements de pratiques induits par cette démarche ”



ENGAGÉ EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nexem a signé le 5 mai 2017 la convention 2017-2020 relative au développement durable entre l'État et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social. Dans ce cadre Nexem a multiplié les actions, aussi bien au niveau national, via la participation à des groupes de travail, qu'auprès de ses adhérents.

9

FÉDÉRATIONS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL ONT SIGNÉ LA CONVENTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette convention engage collectivement neuf fédérations signataires¹, dont Nexem, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le ministère de la Transition écologique et solidaire, en appui avec l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap), à participer aux objectifs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (2015-2020) et à l'agenda 2030 de développement durable adopté par les Nations unies en impliquant leurs parties prenantes. Cet engagement marque ainsi la volonté des signataires de participer à la politique de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises (RSE) mise en place au niveau national par la puissance publique. Tous s'engagent également à intégrer les enjeux du développement durable dans les pratiques professionnelles des acteurs des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Plusieurs actions de représentation pour Nexem

En 2017, Nexem a pris part au comité de pilotage de la convention relative au développement durable entre l'État et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'au comité technique de l'observatoire du développement durable animé par l'Anap. Elle est également devenue membre concerté sur la charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les ESSMS visant à encourager les établissements de santé et médico-sociaux dans la promotion d'une alimentation responsable et durable (mars 2017) avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dernière

action du volet « représentation » de son action : la participation à l'évaluation Iso 26000 d'un adhérent en tant que partie prenante. En signant cette convention, Nexem s'est aussi engagée à participer à l'amplification des programmes de formation et des actions de sensibilisation aux enjeux et aux projets de développement durable, notamment à l'égard des cadres dirigeants. Elle a donc créé une formation adéquate et réalisé un accompagnement au déploiement de la responsabilité sociale et du développement durable.

Mon observatoire du développement durable

Dans le cadre de cette convention, Nexem a également participé au premier recueil de données de l'Observatoire du développement durable, un projet piloté par l'Anap. Cet observatoire a vocation à évaluer chaque année la maturité des structures en la matière, et ce sur la base d'indicateurs dédiés. Pour répondre à cet objectif, un questionnaire intitulé Mon observatoire du développement durable (MODD) a été proposé aux établissements, structures et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Au total, 426 d'entre eux ont répondu à la première édition, lancée en juin 2017. En amont de ce déploiement, Nexem a impliqué ses adhérents dans le processus d'élaboration de MODD. Cinq associations adhérentes ont participé à au moins un des trois groupes thématiques et un groupe test de l'outil de collecte MODD. Trente-sept ESSMS adhérents ont, eux, répondu à ce premier questionnaire.

1. FHF, Fehap, Unicancer, Nexem, Uniopss, Fnehad, Synerpa et FNAQPA.

NEXEM VOUS EN DIT +

Périmètre d'action de la convention

- Management et pilotage de la démarche développement durable
- Formation et communication sur les enjeux du développement durable
- Prise en compte de la dimension humaine
- Politique d'achat
- Préservation des ressources et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments (eau, énergie et gaz à effet de serre).
- Prévention et gestion des déchets
- Transports et déplacements du personnel, des patients, des usagers, des personnes accompagnées, de leur entourage et des visiteurs
- Promotion des systèmes d'information de santé

03 ACTIF PAR VOCATION

« NEXEM ADAPTE SON OFFRE
AUX BESOINS DE SES ADHÉRENTS,
QU'ELLE ACCOMPAGNE POUR
L'ENSEMBLE DE LEURS
PROBLÉMATIQUES. »



650

MEMBRES PARTICIPENT
AUX 17 DÉLÉGATIONS
RÉGIONALES

UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE

Nexem propose une offre de services tout à fait adaptée à ses adhérents. Elle a été soigneusement élaborée en s'appuyant sur les besoins exprimés lors d'une enquête menée auprès de 4 000 dirigeants élus et professionnels, ainsi que par un travail approfondi avec un panel d'adhérents du Syneas et de la Fegapei. Résultat de cette démarche : une offre complète, quels que soient le secteur et la taille de l'organisation.

9

Neuf domaines d'expertise

Nexem accompagne ses adhérents sur l'ensemble des problématiques qu'ils peuvent rencontrer, qu'elles soient juridiques, techniques, organisationnelles, managériales ou encore sociétales. Son expertise couvre les neuf domaines suivants :

- le droit social
- les ressources humaines
- la gestion financière et budgétaire
- l'évaluation, la qualité et la gestion des risques
- la gouvernance associative
- les stratégies de développement
- le droit des usagers et les obligations des ESSMS
- la responsabilité sociétale des organisations (RSO)
- les systèmes d'information et la transformation numérique

5

Cinq modalités d'accompagnement

En fonction de leurs besoins, Nexem propose à ses adhérents cinq modalités d'accompagnement, qui peuvent bien entendu se cumuler :

- le téléconseil
- le conseil et l'audit sur site
- la formation
- l'information
- les publications et les outils

UN CONSEIL SUR MESURE

Depuis deux ans, les innovations ont contribué à renouveler le paysage législatif : loi Macron¹, loi Rebsamen², loi El Khomri³... À ces changements juridiques s'ajoute la complexification de la fonction employeur, qui entraîne un besoin de soutien renforcé pour les associations sur de très nombreux sujets ; de la gestion financière aux stratégies de développement, en passant par la transformation numérique. Dans ce contexte, l'offre de conseil de Nexem a démontré son efficacité pour faciliter l'adaptation de ses adhérents à ces nombreuses évolutions.

Le conseil aux adhérents est assuré à la fois par le pôle Juridique, dont l'expertise couvre le droit du travail et le social, et par le pôle Gestion des organisations, qui, quant à lui, couvre les domaines suivants :

- la gestion financière et budgétaire
- l'évaluation, la qualité et la gestion des risques
- la gouvernance associative
- les stratégies de développement
- le droit des usagers et les obligations des ESSMS
- la responsabilité sociétale des organisations (RSO)
- la transformation numérique (SI)

L'expertise Nexem au service d'un accompagnement complet sur site

Nexem et ses partenaires experts proposent une aide personnalisée sur l'ensemble de ses domaines de compétences, grâce à une expertise opérationnelle et/ou méthodologique. Un audit, avec un diagnostic de situation et des préconisations faisant l'objet d'un rapport écrit, peut être réalisé.

Le conseil téléphonique en forte augmentation

Nexem assure un conseil téléphonique sur toutes les questions techniques, juridiques, organisationnelles et managériales de ses adhérents. Les réponses sont fondées, d'une part, sur la législation et la réglementation en vigueur, d'autre part, sur l'expérience des professionnels Nexem.

Près de 24 000 consultations – 11 579 téléphoniques et 12 305 écrites – ont été assurées en 2017 sur l'expertise en droit social. Et 775 consultations téléphoniques et écrites sur les expertises couvertes par le pôle gestion des organisations (*voir ci-contre*). Ces chiffres représentent une forte augmentation par rapport à l'année précédente, résultat notamment de la fusion de la Fegapei et du Syneas.

1. Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015.

2. Loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015.

3. Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 8 août 2016.

7

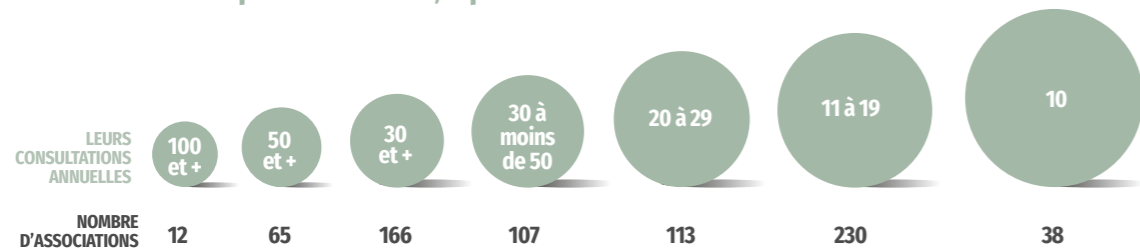
Sept domaines d'intervention

Le conseil aux adhérents est assuré par le pôle Gestion des organisations. Il couvre les domaines suivants :

- la gestion financière et budgétaire
- l'évaluation, la qualité et la gestion des risques
- la gouvernance associative
- les stratégies de développement
- le droit des usagers et les obligations des ESSMS
- la responsabilité sociétale des organisations (RSO)
- la transformation numérique (SI)



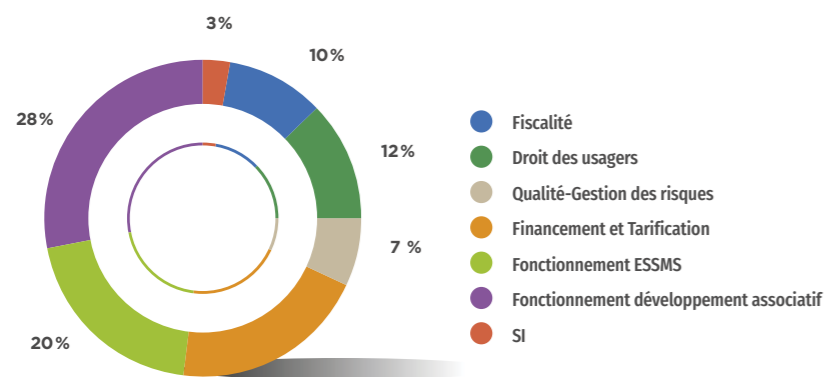
Les consultations par association, à partir de 10 et au-delà en 2017



Les thèmes des consultations en droit social en 2017

THÈMES DES CONSULTATIONS	NOMBRE DE CONSULTATIONS
• Accords collectifs (validité, NAO, mise en cause, révision, négociation, dénonciation...)	327
• Assistants familiaux	291
• Contrat de travail à durée déterminée (succession, renouvellement, cas de recours, rupture...)	1 338
• Contrat de travail à durée indéterminée (essai, clauses, modification...)	419
• Classement (promotion/avancement, diplôme, métier, remplacement temporaire...)	1 265
• Congés payés, congés légaux, d'ancienneté, trimestriels et autres congés	2 041
• Droit syndical (crédit d'heures, représentativité, local, tracts, protection)	278
• Durée du travail, jours fériés, nuit	2 613
• Formation professionnelle	580
• Paie, rémunération, indemnisation	1 425
• Prévoyance, complémentaire santé	414
• Retraite	495
• Représentation du personnel (CE, DP, DUP, CHSCT, élections professionnelles)	1 316
• Rupture du contrat de travail (licenciement, préavis, rupture conventionnelle, démission)	1 768
• Santé au travail (accident du travail, inaptitude, maladie, médecine du travail)	2 253
• Stage	108
• Transfert d'entreprise, fusion	77

Les thématiques abordées en téléconseil



1067
ASSOCIATIONS ONT CONSULTÉ LE PÔLE JURIDIQUE DE NEXEM, DONT 12 ONT SOLlicitÉ PLUS DE 100 FOIS SES SERVICES EN 2017

UN CENTRE DE FORMATION EN DÉVELOPPEMENT

Le centre de formation Nexem propose une offre spécialement conçue pour répondre aux besoins des organismes gestionnaires d'ESSMS. Ses atouts ? Des formateurs experts, un réseau de partenaires reconnus et spécialistes du secteur social, médico-social et sanitaire, des formats de longue ou de courte durée, des formations interassociatives ou au sein d'une même association (intra), pour une offre qui s'adapte aux attentes de chaque adhérent.

L'année 2017 en chiffres

Le centre de formation a réalisé un chiffre d'affaires de 610 K€

42 % pour des formations organisées en inter et 58 % en intra

2 701 stagiaires

25 119 heures-stagiaires

25 % de ces formations dispensées par des collaborateurs Nexem, experts dans leur domaine, 75 % par des prestataires

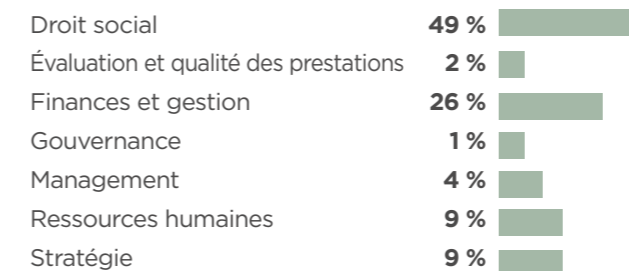
En 2017, 80 jours de formations en inter ont été réalisés, pour 540 stagiaires totalisant 5 761 heures-stagiaires.

Les sessions de formation autour du droit du travail ont été plébiscitées, puisqu'elles représentent près de 50 % des journées dispensées. **(A)**

Formations en intra, le centre de formation très sollicité

Elles représentent 356 K€ de recettes pédagogiques, soit 58 % des recettes du centre de formation. En 2017, 266 jours de formations en intra ont été réalisés pour 2 161 stagiaires totalisant 19 358 heures-stagiaires. Les thématiques les plus sollicitées sont le droit social et les finances et gestion. **(B)**

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR THÉMATIQUES (A)



RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR THÉMATIQUE (B)



Fournir de manière simple et efficace les bonnes informations au bon moment. Une mission essentielle que Nexem a remplie avec succès en 2017. Elle a enrichi ses supports existants tout en imaginant de nouveaux canaux de communication. Et ses adhérents étaient au rendez-vous.

INFORMATION DES ADHÉRENTS : UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Tout au long de l'année, Nexem produit une information ciblée et des analyses sectorielles pointues. Elle les diffuse auprès de ses adhérents sous des formes variées et à des périodicités différentes afin de s'adapter à leurs besoins. Chaque adhérent bénéficie :

- d'un espace adhérent personnalisé sur le site internet. Avec une moyenne de 1,3 article par jour, l'espace adhérents a cumulé plus d'un million de pages vues. Preuve supplémentaire de son efficacité, 122 499 utilisateurs s'y sont connectés tout au long de l'année ;
- d'une newsletter hebdomadaire, *L'Hebdo by Nexem*, lancée en janvier 2017. Au programme des 46 numéros de 2017 : les actualités de notre organisation (vie institutionnelle, affaires publiques, dialogue social, vie régionale), l'actualité du secteur (politiques publiques, ESS, RH, formation, finances et gestion...) et les services proposés par Nexem (formations, publications...);
- d'une synthèse mensuelle en droit social, comportant notamment des brèves légales, réglementaires et jurisprudentielles ;

- d'un accès en ligne à la base documentaire regroupant la nouvelle collection « 360° », des fiches techniques actualisées en 2017, des dossiers et les outils Nexem.

Zoom sur les ventes des outils et publications

Différents outils spécialement élaborés pour les associations du secteur sont vendus par Nexem :

- les dossiers du personnel, pour classer et archiver efficacement les documents nécessaires au suivi personnalisé des salariés ;
- l'édition 2017 de la CCN 66 ;
- l'édition 2017 des accords CHRS ;

PRODUIT VENDU	QUANTITÉ	HT
CCN 66	1 116	90 K€
Accords CHRS	211	10 K€
Dossier du personnel	204	14,5 K€

- l'application Quali-Éval. Cet outil d'aide à la réalisation de l'évaluation interne et au suivi des plans d'action a pour objectif d'aider les structures à mener la démarche, à en rédiger le rapport d'évaluation interne et à suivre les plans d'action. En 2017, Nexem a poursuivi son offre de service auprès de ses adhérents autour de Quali-Éval, afin de permettre la poursuite et/ou d'entamer les démarches d'amélioration continue de la qualité des prestations :
 - vente licence Quali-Éval : 11,5 K€ - 76 établissements ont acquis des licences QE en 2017 ;
 - renouvellement des abonnements Quali-Éval : 71,5 K€ - 509 établissements abonnés en 2017 ;
 - l'achat de licence et les abonnements comprennent une assistance de type « hotline » ;
 - formations « Utiliser l'outil Quali-Éval pour réaliser son évaluation interne ».

Des réponses à 360°

Nexem a créé une collection de dossiers et guides pratiques, les « 360° ». Ils abordent en profondeur une thématique d'actualité. Six numéros sont parus en 2017 :

JANVIER : « Paramétrage de la paie : chiffres 2017 ». Smic, plafond de la Sécurité sociale, réduction Fillon, exonération des titres-restaurant, cotisations AGS, GMP ou pénibilité... Toutes les informations à connaître pour établir la feuille de paie à compter du 1^{er} janvier 2017.

JUIN : « Le congé individuel de formation 2017 ». Ce guide répond à toutes les questions relatives au congé individuel de formation des contrats à durée indéterminée (CIF-CDI) pour le format 2017.

JUIN : « Loi Travail : la santé des salariés ». Avec la loi Travail, la santé des salariés fait l'objet d'une réforme importante, à la fois en matière de suivi médical et de déclaration d'inaptitude. Nexem propose un tour d'horizon des nouvelles dispositions applicables depuis le 1^{er} janvier 2017 et des modèles de courrier adaptés à la nouvelle procédure d'inaptitude.

SEPTEMBRE : « Tendances et perspectives budgétaires 2018 ». Analyse détaillée des grandes tendances économiques et budgétaires du secteur au regard du contexte économique global.

OCTOBRE : « Qualité de vie au travail : s'approprier la démarche ». Face aux enjeux forts de la qualité de vie au travail (QVT), ce « 360° », réalisé par le groupe de travail QVT de la commission RH de Nexem, clarifie la notion de QVT, explicite l'intérêt de s'approprier cette démarche en tant qu'association employeur et apporte méthodes et pistes d'actions.

DÉCEMBRE : « Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ». Un guide pratique pour aider à mettre en œuvre, dans une association, une telle démarche.



Des réseaux sociaux qui mobilisent

2017	FACEBOOK	TWITTER	LINKEDIN	TOTAL
Abonnés	2 825	4 041	827	7 693
Mentions « J'aime »	1 109	1 034	1 327	3 470
Partages de posts	602	1 278	846	2 726
Clics sur les posts	2 031	1 459	4 999	8 489
Posts	218	409	239	866

L'espace adhérent très utilisé

Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nombre d'articles publiés en 2017 dans l'espace adhérent
284 669	122 499	1 053 706	Environ 500

Des relations presse qui font mouche

2017 a donné à Nexem une visibilité forte dans la presse. La plate-forme politique a été très relayée. Plusieurs sujets débattus par l'organisation ont reçu un accueil favorable : la mobilisation de Nexem et de ses partenaires - Croix-Rouge française, Fehap et Unicancer - contre le gel des contrats aidés et la suppression de l'opposabilité des conventions collectives. Les médias reconnaissent aussi Nexem comme acteur de l'innovation sociale et suivent les projets qu'elle porte.



Julien Lognand,
adjoint au directeur
du pôle Juridique

« Le droit social est l'un des neuf domaines d'expertise de Nexem. **Nous sommes une dizaine de juristes en droit social à apporter aux adhérents un soutien toujours adapté à leur situation et qui tient compte de leur spécificité associative. Ce soutien prend souvent la forme de téléconseil – par téléphone ou par mail –, et comptait 23 000 consultations l'année dernière.** »

Retrouvez l'interview complète sur nexem.fr

UNE STRATÉGIE PARTENARIALE AU PROFIT DES ADHÉRENTS

Nexem met à la disposition de ses adhérents l'expertise de ses partenaires et leur négocie des avantages dédiés.

Nos partenaires sont :

- Adecco Médical (solutions en matière de recrutement et d'intérim) ;
- Ayming (solutions et services dédiés à la gestion des ressources humaines, et notamment en matière de prévention des risques professionnels...);
- Caisse d'Épargne - Groupe BPCE (accompagnement et conseil personnalisé sur les projets) ;
- LearnEnjoy (applications ludo-pédagogiques pour tablettes numériques, notamment à destination des personnes avec autisme) ;
- Octime (suites logicielles dédiées à la gestion des plannings et des temps de travail) ;
- Quendya (mise en place d'une démarche RSE...);

- R2 agence digitale (prestations en matière de création, de maintenance et d'hébergement de sites internet) ;
 - Ressourcial (outils logiciels et prestations d'assistance technique informatique spécifiques) ;
 - Sodexo santé médico-social (restauration collective, gestion des services généraux...);
 - Novess (fonds d'investissement dédié aux entreprises de l'économie sociale et solidaire) ;
 - BNP Paribas (acteur bancaire qui a mis en place une organisation dédiée aux grandes institutions et fondations sur tout le territoire) – signée en janvier 2018
- Pour en savoir plus sur ces partenariats, les avantages et les tarifs négociés, rendez-vous dans la rubrique dédiée du site internet *Nos partenaires*.**

11

PARTENARIATS
NATIONAUX NÉGOCIÉS
POUR LE BÉNÉFICE DES
ADHÉRENTS DE
NEXEM

NEXEM EN FRANCE : UN INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE DES POUVOIRS PUBLICS

En matière de lobbying, Nexem intervient auprès des pouvoirs publics et des réseaux institutionnels locaux, nationaux et européens. En France, l'année électorale 2017 a été l'occasion de faire connaître Nexem aux décideurs politiques, qu'ils soient députés, sénateurs, directeurs d'administrations centrales, membres de cabinets ministériels ou encore ministres.

Les rendez-vous qui ont été tenus ont permis de présenter Nexem, son projet, ses adhérents et ses quatorze propositions. Car Nexem a développé en 2017 une stratégie d'influence, à travers deux axes d'actions prioritaires. Le premier consistait à présenter et à faire connaître la nouvelle organisation, son positionnement et ses messages aux différents décideurs publics. Le second à porter la vision de Nexem et ses propositions auprès des candidats aux élections présidentielles et législatives.

Nexem défend ses positions...

Au-delà de cette stratégie, ces rendez-vous ont souvent eu pour objet de défendre les positions de Nexem sur des dossiers législatifs et réglementaires. Elles ont également pu être défendues dans le cadre d'auditions sollicitées par les pouvoirs publics, comme celles concernant les projets de loi de financement de la Sécurité sociale et de loi de finances

ACTIF ENSEMBLE Les rendez-vous institutionnels de Nexem en 2017

Nexem a rencontré tout au long de l'année différents interlocuteurs et cabinets ministériels, dans le cadre de son travail de représentation nationale. Elle a ainsi pu échanger notamment avec **Sophie Cluzel (sur les dispositifs et expérimentations innovants portés par Nexem), secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire, Agnès Buzyn (sur les contrats aidés), ministre des Solidarités et de la Santé, et Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, sur ses sujets assignés.**

Nexem en Europe : miser sur les réseaux pour peser

pour 2018. Certaines positions ont été défendues conjointement avec d'autres organisations, comme celle sur les contrats aidés, qui a réuni Nexem, la Croix-Rouge française, Unicancer et la Fehap, pour mener des actions dans la presse et rencontrer la ministre des Solidarités et de la Santé.

... au plus haut niveau de l'État

Nexem a ainsi pris la parole dans les sphères d'influence au service de son projet politique et du projet conventionnel en rencontrant les cabinets du Premier ministre, de la ministre du Travail, de la ministre des Solidarités et de la Santé, de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées... Sur les sujets les plus politiques et les plus liés à la représentation des intérêts de Nexem, ce sont les ministres eux-mêmes qui ont été rencontrés.

Notons qu'en application de la loi dite « Sapin II », relative à la transparence de la vie publique, Nexem est inscrite au répertoire des représentants d'intérêts géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.



Nexem a pris la parole dans les sphères d'influence au service de son projet politique et du projet conventionnel

Nexem est impliquée dans plusieurs réseaux au niveau européen pour améliorer la visibilité du secteur social et médico-social, promouvoir ses problématiques au sein du dialogue social européen et défendre les intérêts de ses adhérents auprès des institutions européennes. En 2017, elle a mené de nombreuses actions de représentation dans le cadre de conférences, d'auditions ou encore de rendez-vous...

CEEP

Le centre européen des entreprises et employeurs publics et d'intérêt général est l'une des trois organisations d'employeurs européennes. Nexem siège à la commission des Affaires sociales à Bruxelles et participe aux activités de la section française du CEEP en étant membre du bureau et en le représentant au comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales, auprès des ministères sociaux. Nexem partage également un mandat au comité de la commission européenne sur le Fonds social européen avec la fondation espagnole, ONCE (Organisation nationale des aveugles espagnols).

EASPD

Pour l'association européenne des prestataires de services aux personnes en situation de handicap Nexem occupe la vice-présidence du groupe d'intérêt sur les ressources humaines d'EASPD, qui a publié un rapport sur les effets sur le secteur de la directive sur le temps de travail. Elle est membre du groupe de travail sur l'impact politique qui suit étroitement les sujets comme le socle européen des droits sociaux et le futur budget de l'UE. En collaboration avec EASPD, Nexem mène, en tant que partenaire employeur, le projet Pessis.

EUROCHILD

À l'automne 2017, Nexem a adhéré à Eurochild en tant que membre associé, afin de mieux représenter ses adhérents du secteur de la protection de l'enfance. Eurochild est un réseau d'organisations qui militent pour les droits des enfants dans toutes les actions politiques à l'échelle européenne. Elle influence la politique et promeut l'apprentissage mutuel, les échanges de pratiques et la recherche. Toutes ses activités se basent sur la convention des Nations unies relative aux droits des enfants.

EUROCHILD

SOCIAL PLATFORM

NEXEM

CEEP

SOCIAL EMPLOYERS

EASPD

SOCIAL EMPLOYERS

La fédération européenne des employeurs sociaux a été créée en 2017 dans le cadre du projet Pessis (*voir supra*) qui vise à constituer un comité de dialogue social pour les services sociaux au niveau européen, dont Nexem assure la vice-présidence.

SOCIAL PLATFORM

C'est le plus grand réseau européen des organisations de la société civile qui œuvrent dans le secteur social. Sa mission est de mener des actions d'influence pour une politique allant dans le sens du progrès social au profit de tous au sein de l'UE et de promouvoir – sur la base des droits de l'homme – l'égalité, la diversité, la solidarité, la démocratie et la dignité humaine. Social Platform travaille sur le dialogue civil, la protection sociale, l'emploi de qualité, la justice socio-économique, les services de qualité centrés sur la personne et l'équité pour tous. EASPD et Eurochild adhèrent directement à Social Platform. La représentante de Nexem à Bruxelles a été proposée par EASPD comme candidate pour le Management committee (bureau) et a été élue en avril 2017 pour un mandat de deux ans. Nexem représente également l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) à la Commission Europe du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.



Un socle commun pour agir sur le futur

Signé le 17 novembre 2017, le socle européen des droits sociaux va constituer pour Nexem un outil important visant à convaincre des instances européennes et des acteurs français. L'enjeu est d'améliorer les droits et l'effectivité des droits des personnes vulnérables et de développer les services de qualité permettant d'assurer l'effectivité de ceux-ci. Le socle européen des droits sociaux a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays européens à Göteborg, lors du premier sommet dédié aux questions sociales depuis vingt ans. Son objectif est de rétablir les notions de justice sociale et d'équité entre citoyens dans le projet européen. Ce socle pose vingt principes, répartis en trois chapitres : égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables, protection et inclusion sociales. Il est censé inspirer un agenda social fort, allant au-delà de la seule question de l'emploi. Il doit permettre de lutter contre les inégalités à travers l'inclusion et promouvoir la convergence dans et entre les États membres sur ces secteurs.



L'EXPERTISE DES COMMISSIONS SOCIALE ET RH

Les commissions nationales sont des rendez-vous réguliers auxquels participent des porteurs de mandats. Ce sont des moments d'échanges avec les directions nationales, en particulier sur les négociations en cours. La vie régionale, y est, à présent, toujours représentée, afin de maintenir le lien avec les activités de ces instances internes. Zoom sur les commissions Sociale et RH.



Commission Sociale

PRÉSIDENT :
Alain Raoul

MISSIONS :

- élaborer et proposer la stratégie de négociation aux instances décisionnaires ;
- assurer la mise en œuvre d'une politique de négociation cohérente et transverse aux commissions paritaires des différents champs conventionnels dont Nexem est signataire (Bass, CCN 66, accords collectifs CHRS).

THÈMES DE TRAVAIL 2017 :

- suivi de la structuration du secteur ;
- projet conventionnel ;
- suivi de la période transitoire autour des tables de négociation en attendant l'entrée en négociation sur le projet conventionnel ;
- ETH et Agefiph ;
- avenir de la formation professionnelle dans le secteur et mise en œuvre des accords santé (prévoyance et complémentaire santé).

Commission Sociale : la négociation pour leitmotiv

En 2017, la commission Sociale élabore la politique de négociation de Nexem en tenant compte de ses divers champs d'intervention. Pour renforcer son action, elle a mis en place deux nouveaux groupes de travail en 2017 : l'un sur l'emploi et la formation, l'autre sur la protection sociale complémentaire.

Dans un contexte d'évolution en matière d'emploi et de formation (réforme diplômes du travail social, évolution des normes relatives à la formation, etc.), la commission Sociale s'est dotée d'un groupe de travail relatif à la stratégie à mettre en place en la matière. Ses objectifs ? Proposer et élaborer un positionnement en matière de suivi des travaux de la CPNE-FP et de l'Opcsa, de politiques de l'emploi et de réforme des diplômes et des certifications professionnelles, en lien avec les travaux menés par

la commission professionnelle consultative (CPC). Un groupe de travail relatif à la protection sociale complémentaire a également été mis en place. En effet, sur deux environnements conventionnels dont Nexem est signataire (CCN 66 et accords CHRS) deux régimes différents de protection sociale complémentaire ont été définis. Face à cette évolution, le groupe éclaire ainsi la commission Sociale sur la dimension protection sociale et le suivi des évolutions sur cette thématique obligatoire de branche.



Commission RH

PRÉSIDENTE :
Sandra Poulain

MISSIONS :

- construire une expertise en ressources humaines adaptée au secteur et au positionnement des RH comme une démarche de gestion volontariste au service de la stratégie des associations ;
- participer à l'ajustement des mandats de négociation aux problématiques des adhérents ;
- développer des outils RH pour les adhérents.

Commission RH : l'expertise avant tout

En 2017, la commission RH s'est mobilisée pour développer des outils permettant de mettre en œuvre des ordonnances Travail au sein des organisations et pour diffuser son savoir-faire dans les régions.

Plusieurs groupes de travail thématiques ont travaillé en 2017 pour produire des outils opérationnels : dialogue social, santé et qualité de vie au travail, métiers-emplois-compétences, égalité professionnelle, assistants familiaux, formation professionnelle, temps de travail, intéressement, management. Nexem a également proposé à ses adhérents trois sessions de clubs RH en 2017.

Un format efficace pour être au plus près des besoins du terrain par bassin d'emploi et pour que l'expertise RH produite par la commission RH et ses groupes de travail soit essaimée au niveau régional. Une session de Matinales d'informations juridiques, RH ou conventionnelles a, elle, permis d'aborder les évolutions du Code du travail au regard des ordonnances.

Faire vivre les RH en région

À l'initiative de la commission RH, les clubs RH sont des outils précieux pour construire la montée en compétences des adhérents en région, favoriser le travail en réseau et enrichir la vie régionale.

Lors de ces clubs, les participants travaillent sur des problématiques communes aux organisations de la région, partagent et enrichissent les travaux nationaux de Nexem autour des évolutions RH, échangent sur leurs pratiques. Au programme en 2017 ? Les actualités conventionnelles, la mise en œuvre de la loi Travail, un point sur les évolutions en matière d'inaptitude, ainsi qu'une présentation des outils élaborés par la commission RH. Les référents des clubs RH ont été associés aux réunions de délégations régionales, et les collaborateurs nationaux ou leurs délégués régionaux se rendent

désormais à ces temps de travail destinés aux adhérents Nexem afin d'être mieux identifiés. Ce lien a permis de fluidifier les liens entre les différents temps Nexem en région.

Des initiatives propres à certaines régions ont aussi vu le jour ou ont redémarré. C'est le cas du club Qualité en Nouvelle-Aquitaine et du club DAF en Auvergne-Rhône-Alpes. Les professionnels qui y participent gagnent en connaissances, que ce soit dans leur fonction ou pour porter la parole employeurs dans les instances où ils siègent, le cas échéant.

ORGANISER LA VIE RÉGIONALE

S'appuyant sur la ligne de force « Service à l'adhérent, Vie régionale », l'action du pôle Vie régionale a porté de nombreux fruits en 2017 : déploiement des outils et des statuts sur le terrain, événements fédérateurs, mise en place d'espaces de réflexion et de décision. Le tout porté par la commission Vie régionale, véritable fer de lance de la politique de Nexem en matière de vie régionale.

La commission Vie régionale

En 2017, elle s'est attachée à décliner un plan d'actions concrètes à destination des 17 délégations régionales. La commission Vie régionale se compose de 20 délégués régionaux et de 6 conseillers de la Vie régionale. Lancée en continuité et en complément de la ligne de force « Service à l'adhérent, Vie régionale » (voir p. 17), elle est un lieu de décision incontournable pour le pôle et décline avec lui des orientations d'action en relation avec la feuille de route de la ligne de force.

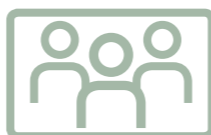
La conférence nationale des régions

Plusieurs temps forts de la vie régionale ont été testés, puis pérennisés de manière statutaire ou plus informelle en 2017. Premier de ces temps forts, la conférence nationale des régions (CNR) a réuni plus de 100 participants, délégués régionaux et mandataires. Son objectif : dédier un temps annuel aux enjeux régionaux et territoriaux. C'est autour de l'étude du cabinet KPMG sur l'évolution du modèle économique des associations et sur les enjeux de l'ESS (voir p. 63) que s'est articulée cette première rencontre des délégués et des mandataires Nexem.

Plusieurs interventions institutionnelles, des invités de marque, des tables rondes transversales en ont fait un moment privilégié d'échange et de réflexion.

Un séminaire national des délégués régionaux riche

La mutualisation de la réflexion, des connaissances et des expériences est un principe de fonctionnement fort pour Nexem. C'est dans cette logique qu'a eu lieu le séminaire national du 28 novembre 2017 à Paris, auquel 85 délégués régionaux de métropole et des Dom se sont inscrits. Au-delà de l'information à date sur le projet conventionnel, elle a permis une réflexion sur les enjeux sectoriels à l'épreuve des réalités régionales. Une présentation des services internes de Nexem a également été faite, afin que chacun identifie mieux les contacts à solliciter. Quatre ateliers se sont tenus autour d'une thématique centrale : Comment renforcer la présence de Nexem en région ? Les propositions issues de ces échanges vont alimenter les travaux de la commission Vie régionale, notamment, afin de poursuivre l'accompagnement des mandataires. Parallèlement, la commission a amorcé la mise en place de groupes de travail au sein desquels les représentants des délégations peuvent aborder une thématique particulière et l'investir de manière interrégionale.



Commission Vie régionale

PILOTE :
Nicole Charpentier,
vice-présidente en charge
de la vie régionale

CO-ANIMATION : Didier
Arnal, directeur de la vie
régionale

COMPOSITION :
20 délégués régionaux
et des conseillers à la vie
régionale

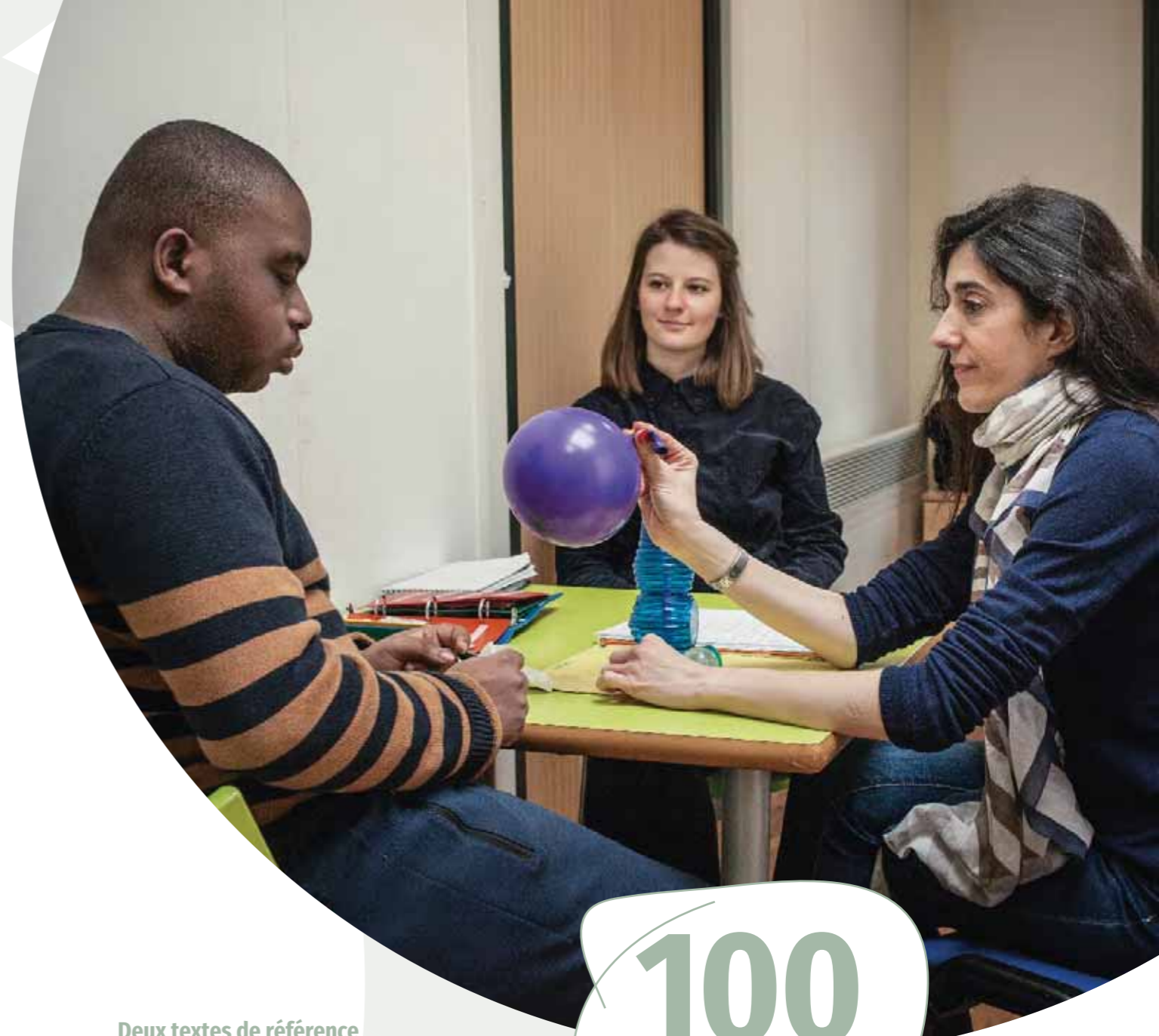
FONCTIONNEMENT :
se réunit en moyenne
trois fois par an

SOCLE : la ligne de force
« Service à l'adhérent, Vie
régionale »

MISSION : décliner les
orientations de la feuille
de route associée

QUATRE AXES DE TRAVAIL :

1. Suivre les points d'étape de la ligne de force « Service à l'adhérent, Vie régionale »
2. Organiser et suivre les événements de la vie régionale
3. Organiser les activités de la vie régionale et valider les outils afférents
4. Suivre les enjeux des territoires



100

PARTICIPANTS À LA
CONFÉRENCE NATIONALE
DES RÉGIONS
LE 13 JUIN

Deux textes de référence

En 2017, la vie régionale s'est dotée d'un ensemble d'outils internes permettant de clarifier ses modalités de fonctionnement. Tout d'abord, un règlement intérieur validé par le conseil d'administration en mai 2017 qui détermine, entre autres, l'organisation de la vie régionale. Il cadre le rôle des délégués régionaux et le fonctionnement, ainsi que la composition des 17 délégations régionales.

Ensuite, la charte des mandataires. Son objectif est de donner un véritable statut aux mandataires et de formaliser leurs engagements. Elle rappelle quelques principes, plutôt d'ordre éthique que réglementaire, qui constituent le socle des valeurs et des engagements de Nexem

dans sa représentation régionale. Ensuite, elle décline les principes de Nexem et les engagements de son conseil d'administration (CA) dans les délégations régionales. La charte vient en complément du cadre réglementaire déjà élaboré et approuvé par le CA de Nexem.

DYNAMISER SON MAILLAGE TERRITORIAL

Le développement des réseaux régionaux de Nexem a été tout naturellement touché par la réforme territoriale. Une contrainte transformée en occasion supplémentaire de faire vivre Nexem dans les territoires, au plus près de ses adhérents.

Un millier de représentants de structures adhérentes rencontrés par la présidence, le CA et la direction générale de Nexem

Dès le début 2017, il est apparu nécessaire d'organiser des réunions dans le cadre de périmètres plus restreints que ceux existant – en particulier dans les régions qui ont fusionné – en fonction des dynamiques locales et face à l'étendue géographique de certains territoires. Cela a permis d'alterner des réunions à l'échelle régionale, au niveau des anciennes régions, puis sur le plan départemental ou interdépartemental.

Les réunions de proximité ont permis de donner une nouvelle tournure à Nexem d'autant plus que le nombre d'adhérents par département est souvent considérable (parfois jusqu'à quatre-vingts adhérents). Elles ont en effet permis aux délégués régionaux et aux conseillers à la vie régionale de rencontrer et d'échanger avec des structures adhérentes qui ne se déplaçaient pas forcément en dehors de leurs départements et qui parfois méconnaissaient Nexem. Sa vocation précise et son offre de services ont ainsi pu leur être présentées.

De nouveaux espaces d'échange plébiscités

Dans ce cadre, sur la base d'un ordre du jour plutôt généraliste (état des lieux des politiques publiques départementales et régionales, tour de table des problématiques associatives sectorielles

et transversales, identification de points à faire remonter collectivement auprès des partenaires institutionnels territoriaux), des échanges particulièrement interactifs ont ensuite été remontés au siège de Nexem. Fortement appréciées, certaines réunions ont, par la suite, été organisées de façon trimestrielle ou semestrielle, permettant d'accueillir dans ce cadre toujours plus de structures.

Des réunions régionales thématiques

De même, les délégations régionales et la vie régionale de Nexem ont organisé des réunions thématiques. Choisis parmi les thématiques ciblées dans la feuille de route nationale des délégations, ces sujets avaient été préalablement validés par les mandataires de Nexem, sur proposition de la délégation régionale en fonction des enjeux propres à chaque région ou de son actualité : projet conventionnel, CPOM-EPRD, systèmes d'information, gestion des CDD et mutualisation de l'emploi, réforme des diplômes du travail social, commande publique...

Une formule originale : le tour de France

En parallèle, un tour de France des régions métropolitaines et d'outre-mer a été organisé au printemps. Cette succession de réunions thématiques a permis à la présidence, au CA et à la direction générale de Nexem de rencontrer plus d'un millier de représentants de structures adhérentes pour présenter en particulier l'offre de services et le chantier conventionnel. De plus, le directeur général s'est rendu à l'automne dans chaque région pour des temps d'échanges et de concertation en toute proximité avec les délégués régionaux et les référents régionaux du projet conventionnel.



Renforcer les collaborations avec les autres têtes de réseaux

Dans leur volonté d'ouverture, les délégations régionales de Nexem ont initié ou poursuivi des dynamiques de travail avec d'autres têtes régionales et départementales de réseaux (Uriopss, CRF, Urapei, Cnape, Fehap, APF...) pour identifier des synergies et des complémentarités. Concrètement, cela s'est traduit par des concertations sur des prises de parole communes dans le cadre des instances de démocratie (CRSA, CTS, CDCA, comités des têtes de réseaux sociales et médico-sociales autour des ARS et de conseils départementaux...), des partages de débriefs, l'invitation de représentants de la CRF aux réunions de délégations régionales, la co-organisation d'événements communs¹.

1. Nexem – Fehap – FHF – FHP sur l'Esprit des lois en Nouvelle-Aquitaine, réunions Nexem – Fehap – Uriopss sur les enjeux régionaux en Île-de-France.

LA REPRÉSENTATION RÉGIONALE, FACTEUR DE SUCCÈS

Une des priorités de 2017 était de renouveler l'ensemble des mandats de représentation de la Fegapei et du Syneas au sein des principales instances régionales afin d'y positionner des mandataires Nexem. Un exercice complexe qui porte d'ores et déjà ses fruits.

Le défi du remplacement des mandats régionaux Fegapei/Syneas

Nexem dispose de nombreux mandats en région aussi bien dans la branche (DR-CPNE-FP¹, DRP Unifaf²), qu'au niveau multi-professionnel (UDES³, CREFOP, Prud'hommes) ou en lien avec les instances pilotées par les collectivités publiques sur les territoires (CRSA⁴, CTS⁵, CDCA⁶, CSAP⁷), ou de mandats locaux (CESER⁸, TITSS⁹). La création du nouvel OPE est venue transformer et accroître ces diverses représentations.

Nexem a ainsi d'abord quitté, puis réintégré la gouvernance d'Unifaf, dont les statuts ont été modifiés. Cela a conduit à remettre en place les DRP et les DR CPNE-FP en octobre 2017. Les premières

1. Délégation régionale de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
2. Délégation régionale paritaire Unifaf
3. Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
4. Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
5. Conseil territorial de santé
6. Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
7. Commission de sélection des appels à projets
8. Conseil économique et social régional
9. Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale

réunions des délégations renouvelées ont pu se tenir fin 2017. Une coordination a également été initiée entre les pôles Vie régionale et Relations sociales de Nexem afin de mieux articuler les niveaux national et régional (diffusion systématique aux mandataires des délibérations du conseil d'administration paritaire d'Unifaf, remontées des DRP...) et mieux accompagner les mandataires au sein des délégations. Dans le cadre de celle-ci, le kit mandataire Unifaf a été publié en 2017.

Les mandats des conseillers prud'homaux ont également été renouvelés courant 2017. Nexem dispose de 114 mandats via l'UDES ; les nouveaux conseillers prud'homaux prêteront serment en janvier 2018. Des mandataires Nexem siègent aussi au sein des CRSA pilotées par les ARS.



“
Nexem a été consultée sur le schéma régional de l'orientation et de la formation professionnelle

Une voix qui compte au sein des instances du secteur

Nexem est à présent également représentée dans plusieurs instances nouvelles, par exemple, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, les espaces régionaux de dialogue social ou encore les observatoires départementaux de protection de l'enfance. Tour d'horizon non exhaustif des actions menées en 2017.

“
Au sein des diverses instances, Nexem s'est mobilisée pour suivre plusieurs réformes en cours parmi lesquelles on peut citer la déclinaison territoriale de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) et l'élaboration des nouveaux projets régionaux de santé 2018-2028. Nexem a également été associée à la concertation autour de l'élaboration d'un pacte des solidarités et du développement social initié par le département du Pas-de-Calais et à l'élaboration de schémas de protection de l'enfance, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (via les CDCA), ainsi qu'aux schémas d'orientation sur les systèmes d'information en matière de santé, initiés par les ARS Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine.

Nexem interrogée sur la formation

Nexem a été consultée, via l'UDES, ou sur sollicitation du conseil régional, sur le schéma régional de l'orientation et de la formation professionnelle, et en particulier sur ce qui a trait aux priorités concernant les formations sanitaires et sociales en région Bretagne, en Pays de la Loire et dans les Hauts-de-France. Nexem est également intervenue auprès de la puissance publique au niveau terri-



Zoom sur la plateforme informatique Vie régionale

Le site internet de Nexem doit contribuer à l'accompagnement des mandataires. C'est pour cela qu'une plateforme informatique dédiée à la vie régionale va être lancée en 2018. Elle a été pensée pour le partage de documents, notamment en provenance et à destination des mandataires. La ligne éditoriale sera résolument axée sur l'interrégional avec des articles privilégiant des formes interactives (podcasts, interviews...). L'objectif étant de permettre à toutes les régions de se nourrir les unes les autres et de mutualiser des (bonnes) pratiques, des réflexions, des positionnements et des outils.

torial pour accompagner ses adhérents sur des sujets sensibles, qu'il s'agisse de l'utilisation du CITS¹ par les départements, de la mise en place de mécanismes de convergence tarifaire dans le secteur du handicap, de l'investissement public dans les systèmes d'information, ou encore de la fin de l'opposabilité des conventions collectives aux financeurs pour les établissements sous CPOM².

1. Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires

2. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Être identifié comme interlocuteur de référence

En 2017, Nexem a poursuivi l'organisation de rencontres avec les ARS et les départements afin de se faire connaître, de présenter son projet stratégique et d'explorer les enjeux et les politiques publiques territoriales affectant le cadre d'intervention des adhérents. Des réunions avec la quasi-totalité des conseils départementaux et des ARS ont ainsi eu lieu. Lors des rencontres, plusieurs sujets ont pu être explorés parmi lesquels le projet conventionnel de Nexem, le financement du secteur (ARS, conseil départemental), le financement public des systèmes d'information, les projets départementaux pour l'ensemble du champ social et médico-social ou encore la représentation dans les instances départementales, et en particulier au sein du CDCA, pour participer, au niveau local, à l'élaboration des politiques publiques. Des contacts ont également été initiés avec certaines directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

04 PROSPECTIF PAR AMBITION

« AFIN DE SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE ET D'AGIR SUR L'ÉVOLUTION DU SECTEUR, NEXEM S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE. »



300

FAMILLES BÉNÉFICIAIRES
DU DISPOSITIF ASSISTANCE
AU PROJET DE VIE (APV)

ASSISTANCE AU PROJET DE VIE, DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Le dispositif « Assistance au projet de vie » (APV) est en 2017 dans sa deuxième année d'expérimentation. Ce service de proximité apporte aux familles et aux aidants l'appui d'un professionnel dédié dans la construction du parcours de vie de leur enfant ou proche handicapé. Cinq associations adhérentes de Nexem participent au projet. Elles accompagnent d'ores et déjà plus de trois cents familles.

Les attentes et le libre choix des bénéficiaires avant tout ! Cela pourrait être le mot d'ordre des assistants au projet de vie. Ces professionnels accompagnent l'expression du projet et facilitent la mise en œuvre des accompagnements que chaque famille souhaite mobiliser localement dans le droit commun et/ou en institution. Cette action favorise la mise en réseau, les coopérations et les partenariats entre les acteurs du territoire. Lancée en janvier 2016, l'expérimentation de ce dispositif innovant s'est terminée en décembre 2017. Elle a été conduite dans trois des régions au sein de cinq associations adhérentes de Nexem.

Un dispositif qui s'affirme

En 2017, l'adéquation du dispositif aux besoins des familles et des aidants d'enfants avec handicap a été renforcée, et les familles suivies sont toujours plus nombreuses. De 200 en 2016, elles sont passées à 300 en 2017. Le dispositif a trouvé sa place sur les territoires, les dynamiques partenariales se sont consolidées et diversifiées. Par ailleurs, l'activité de

l'APV préfigure un métier d'expertise, avec ses spécificités et des outils co-construits par les APV eux-mêmes.

Une visibilité à l'échelle nationale et européenne

Au cours de cette année s'est également développée la visibilité du projet. Un film tourné sur sites, regroupant les témoignages de plusieurs familles et professionnels impliqués dans l'expérimentation, lui a donné une large audience à l'occasion des 10 ans du prix Handicap de l'Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance). Des reportages dans la presse écrite spécialisée sont venus compléter cette communication.

Par ailleurs, l'initiative interpelle au niveau européen. Lors de sa conférence annuelle, qui s'est tenue en octobre au Monténégro, l'Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (EASPD) a souhaité présenter l'expérimentation APV comme pratique encourageante pour la construction d'une société inclusive.



Stéphanie Panissier, responsable de communication projets et des relations médias

« Parmi les quatre axes stratégiques de développement de Nexem, il y a l'innovation sociale. Dans ce domaine, la démarche de Nexem vise à anticiper les évolutions du secteur – notamment par le pilotage de réflexions, d'actions, de projets – mais aussi à identifier et promouvoir les idées novatrices. »

Retrouvez l'interview complète sur nexem.fr

Cette action favorise la mise en réseau, les coopérations et les partenariats entre les acteurs du territoire

Des partenariats structurants

Aux côtés de Klésia et de l'Ocirp, qui soutiennent le projet au niveau national, l'expérimentation bénéficie de l'appui des ARS du Grand-Est, de la Nouvelle-Aquitaine et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les caisses d'allocations familiales (CAF) de la Dordogne et des Ardennes, ainsi que la Communauté d'agglomération bergeracoise, font aussi partie des partenaires territoriaux majeurs. Sont également associés au projet depuis ses débuts, le laboratoire ACTé¹ de l'université Clermont-Auvergne, en charge de l'observation scientifique de l'activité d'APV, et le centre fédéral de formation de Trisomie 21 France qui accompagne la mise en commun des pratiques professionnelles. En 2018-2019, le projet APV rentre dans sa phase d'évaluation finale et de modélisation. Nexem en assurera la diffusion pour porter son déploiement au bénéfice du plus grand nombre.

¹ ACTé : Activité, Connaissance, Transmission, Éducation

PROSPECTIF ENSEMBLE

« Les APV apportent un appui particulier et novateur aux personnes et à leurs familles pour qu'elles se repèrent dans le système d'aides et qu'elles soient soutenues dans l'accès aux dispositifs auxquels elles ont droit comme tout citoyen. C'est une nouvelle façon de répondre à leurs besoins et à leurs attentes, qui contribue à renforcer leur pouvoir d'agir, leur autodétermination. C'est un profond bouleversement, mais totalement vertueux, dans les pratiques professionnelles et les coopérations. Ce type d'innovations concrètes nous dit quelque chose du système médico-social de demain : avec les APV, le médico-social de demain commence aujourd'hui. »

Saïd Acef, directeur délégué à l'autonomie, ARS Nouvelle-Aquitaine

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENFANTS AVEC AUTISME

Dispositifs d'autorégulation : une innovation porteuse

Favoriser l'inclusion scolaire des enfants avec autisme à l'école primaire, telle est l'ambition de la méthode de l'autorégulation. Et elle fait ses preuves. Zoom sur une initiative innovante, soutenue par Nexem en partenariat avec AG2R La Mondiale.

En 2016, la Fegapei, devenue Nexem, a soutenu l'initiative de l'Adapei de la Corrèze pour concevoir le premier dispositif d'inclusion scolaire basé sur la méthode de l'autorégulation développée et éprouvée au Canada par le professeur et psychologue clinicien Stéphane Beaulne. En coopération avec le rectorat de Limoges et l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine, et en partenariat avec AG2R La Mondiale, celui-ci a été expérimenté pendant un an et demi, jusqu'à la fin de

l'année scolaire 2016-2017. Dix enfants avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et toutes les classes de l'école élémentaire de Saint-Germain-les-Vergnes, ont bénéficié de cette approche éducative et pédagogique reposant sur les sciences cognitivo-comportementales.

Des retours très positifs

« Professionnels et parents ont constaté une diminution notable des comportements problématiques chez les enfants avec TSA et une augmentation de l'attention, donc de la performance scolaire, chez tous les élèves (TSA et neurotypiques). Les enseignants et les professionnels ont le sentiment d'avoir gagné en efficacité grâce aux techniques et aux outils issus de l'approche de l'autorégulation », se félicite Anne-Sophie Morena, directrice du pôle autisme de l'Adapei de la Corrèze et coordinatrice superviseuse du déploiement des dispositifs d'autorégulation pour l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine. Forts de ces retours extrêmement positifs, ce dernier et les rectorats de Limoges et de Poitiers ont décidé d'inscrire à leur feuille de route commune le développement régional de cette modalité de scolarisation. En septembre 2017, deux nouveaux dispositifs ont vu le jour, portés par des associations adhérentes de Nexem, Agir et Vivre l'Autisme Charente et les Pep 87. Le partenariat de Nexem avec l'ARS, les rectorats et AG2R La Mondiale se poursuivra en 2018 pour mener une évaluation scientifique sur la base de ces trois dispositifs pionniers et favoriser leur essaimage sur l'ensemble du territoire français.

PROSPECTIF ENSEMBLE

« Ce dispositif répond à une attente forte d'inclusion réelle, sans stigmatisation de l'autisme, où le médico-social vient en appui des enseignants pour les apprentissages comportementaux sociaux, émotionnels et cognitifs. L'école inclusive se construit ensemble, en respectant l'expertise de chacun. » ANNE-SOPHIE MORENA, directrice du pôle autisme de l'Adapei de la Corrèze et coordinatrice / superviseur du déploiement des dispositifs d'autorégulation pour l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine

ANNE-SOPHIE MORENA, directrice du pôle autisme de l'Adapei de la Corrèze et coordinatrice / superviseur du déploiement des dispositifs d'autorégulation pour l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine



Leka, le robot ludo-éducatif

Nexem accompagne la conception, l'expérimentation et l'évaluation d'applications ludo-éducatives intégrées au robot français Leka, et adaptées aux particularités des enfants avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

En 2016, la Fegapei, aujourd'hui Nexem, a noué un partenariat pluriannuel fort avec Leka, conceptrice du robot éponyme, et AG2R La Mondiale. Son objectif ? Faire de Leka un outil éducatif, un compagnon interactif et un médiateur pour les enfants avec TSA, en mettant l'expertise des professionnels médico-sociaux et la recherche scientifique au service du projet. Après une année de cadrage, validé par le comité d'experts¹ réuni pour suivre l'ensemble du projet, 2017 a été consacrée à la conception d'applications et de parcours éducatifs utilisables tant par les professionnels que par les familles. Conformément aux recommandations de la HAS et de l'Anesm², et personnalisables, ils sont centrés sur l'apprentissage des interactions sociales, la communication et le développement des fonctions sensori-motrices.

NEXEM VOUS EN DIT +

Quelle place pour les robots dans l'accompagnement ?

Nexem mène une réflexion à grande échelle sur le développement, l'utilisation et la solvabilité des outils numériques et robotiques pour l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Le 24 octobre 2017, elle a réuni, en partenariat avec l'association Ar Roc'h, les décideurs et les institutions publiques de recherche autour d'une présentation croisée des outils Leka et Nao. Tous ont fait valoir l'intérêt et la nécessité de généraliser et de pérenniser ce type d'outils dans les pratiques d'accompagnement.

Leka testé sur le terrain

L'expérimentation de l'outil a démarré en décembre 2017 auprès de 22 enfants avec TSA, accompagnés par cinq associations adhérentes de Nexem : l'Adapei Papillons blancs d'Alsace, Adèle de Glaubitz, l'Apeai Ouest-Hérault, Ar Roc'h et les Papillons blancs de Dunkerque. Les professionnels impliqués observent un protocole de recherche encadré par le centre d'études et de recherche en psychopathologie et psychologie de la santé (Cerpps), rattaché à l'université de Toulouse Jean-Jaurès. Cette évaluation permettra de déterminer les apports du robot et des parcours éducatifs pour l'engagement des enfants dans les apprentissages et les relations sociales, ainsi que pour les pratiques professionnelles.

1. Il est constitué de représentants des personnes avec TSA et de leur famille, de gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, de praticiens et/ou de chercheurs en psychologie, sociologie, orthophonie et psychomotricité.

2. L'Anesm et la HAS ont fusionné au 1er avril 2018.

EMPLOI ACCOMPAGNÉ : POUR UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE ET PROGRESSIVE

En 2017 les efforts ont porté sur les cadrages réglementaire et opérationnel pour l'emploi accompagné, visant à la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler ou travaillent déjà en milieu ordinaire. Engagée pour un déploiement pérenne, Nexem s'est tout particulièrement appuyée sur l'expérimentation pilotée entre 2013 et 2016.

NEXEM VOUS EN DIT +

Rappel législatif sur l'emploi accompagné

L'emploi accompagné a été introduit dans la législation française en août 2016 par loi Travail. Ses textes d'application ont été publiés en 2017. Complétés par la convention nationale de cadrage, les modèles de convention de gestion et de financement et les appels d'offres des agences régionales de santé, ces textes ont permis d'engager la mise en œuvre du dispositif cette même année.

Pendant trois ans (2013-2016), la Fegapei, aujourd'hui Nexem, a piloté une expérimentation de l'emploi accompagné, avec le soutien de la Fondation Handicap Malakoff-Médéric, du Fonds social européen (FSE) et de quatre ARS. Neuf associations adhérentes dans cinq régions étaient engagées dans la démarche qui a été évaluée par le centre de recherches Psychanalyse, médecine et société (CRPMS) de l'université Paris-Diderot, avec le soutien de la CNSA. Cette expérience fait partie des références qui ont présidé à l'inscription de l'emploi accompagné dans la législation française et à son cadrage opérationnel en 2017.

Un positionnement commun aux acteurs du secteur

Forte des enseignements de l'expérimentation, Nexem s'est donc positionnée, dans la continuité de l'action de la Fegapei, pour une mise en œuvre concertée et progressive de l'emploi accompagné. L'objectif de ce positionnement partagé avec les organisations du secteur est d'assurer le déploiement d'un

dispositif pérenne qui prenne en compte les besoins des personnes accompagnées et des entreprises constatés sur le terrain. Pour appuyer sa démarche, Nexem s'est attachée à diffuser les résultats de l'expérimentation et à promouvoir le modèle qui en est issu. Preuve de sa portée, ces résultats ont notamment été présentés dans le cadre du colloque intitulé « Emploi accompagné : de la reconnaissance au développement ». Celui-ci était organisé au mois de mars 2017 par le Collectif France pour la recherche et la promotion de l'emploi accompagné (CFEA), dont Nexem est membre fondateur et adhérente.

La mutualisation des emplois apporte une réponse pertinente aux problématiques de gestion des personnels non permanents du secteur sanitaire, social et médico-social. C'est pourquoi Nexem a engagé en 2017 une démarche collaborative sur ce sujet, via des échanges et des rencontres avec ses adhérents.

MUTUALISER POUR MIEUX GÉRER

Dans un contexte économique contraint, les associations, qui se doivent de garantir la continuité de la qualité de l'accompagnement, souhaitent s'inscrire dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), non de précarisation des emplois. Face aux aléas liés aux absences, une des solutions consiste à créer des coopérations interassociatives. Cependant, la question de l'emploi des personnels non permanents recouvre des réalités variées et des enjeux considérables. Nexem et ses délégations

régionales ont donc engagé une large réflexion avec leurs adhérents sur ce sujet. Une initiative caractérisée par les retours d'expérience et les coopérations, qui a permis de fédérer un certain nombre d'associations autour d'objectifs communs. Tout d'abord, constituer une véritable alternative aux pratiques actuelles de remplacement en favorisant une logique durable et pérenne pour l'ensemble des acteurs. Ensuite, mobiliser autour d'une solution innovante en matière d'emploi. Enfin, offrir aux salariés la possibilité de devenir acteurs de leur parcours professionnel.

Des solutions identifiées

Grâce à ce travail, de nouvelles solutions ont été identifiées afin de pallier le recours au contrat à durée déterminée (CDD), comme les groupements employeurs (GE) sous la forme associative ou de sociétés coopératives d'intérêts collectifs (SCIC). Une cartographie des modèles de gestion externalisée des personnels non permanents a également été réalisée, avec pour chacun leurs avantages, freins et points de vigilance. Grâce au relais des délégations régionales de Nexem, des dynamiques communes ont été initiées localement. Cette démarche collaborative a également favorisé la mise en réseau avec des experts techniques reconnus sur le sujet. Fin 2017, Nexem a confié à ces mêmes experts la production d'un guide informatif pour une traduction opérationnelle des modèles existants en matière de mutualisation d'emplois. En 2018, Nexem assure la continuité de cette démarche avec l'appui de ses partenaires techniques.



DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Nexem a participé à la première édition des États généraux de la déficience intellectuelle (EGDI). L'enjeu : élaborer des propositions concrètes pour faire évoluer les stratégies d'accompagnement en réponse aux besoins et attentes des personnes et de leur famille.

Tr trouble majeur neurodéveloppemental, la déficience intellectuelle se situe au carrefour d'enjeux sociaux, médicaux, organisationnels et politiques. C'est pourquoi Nexem, en partenariat avec la filière de santé maladies rares DéfiScience, a organisé en janvier 2018 un colloque réunissant professionnels de l'accompagnement et du soin, familles, élus, chercheurs et institutionnels.

Ces EGDI devaient donner l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives fondées sur les enseignements de l'expertise collective de l'Inserm « Déficiences intel-

lectuelles », socle de référence national commun de réflexions et d'action, et sur les modalités de mise en œuvre sur les territoires.

Nexem, en tant que partenaire, s'est positionnée pour intervenir sur le thème « Prendre sa vie en main : comment est-ce possible ? », autour du dispositif Assistant au projet de vie. Son objectif ? Témoigner des possibilités d'accompagnement qui permettent le développement des compétences d'auto-détermination et le pouvoir d'agir.



UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION POUR LA VIE RÉGIONALE

La conférence nationale des régions (CNR), inscrite dans les statuts de Nexem, marque la volonté de l'organisation d'investir fortement dans la vie régionale, en rassemblant une fois par an ses représentants sur les territoires. La première édition s'est déroulée le 13 juin à Paris.

La première partie de la journée a été consacrée au bilan 2016, à l'état des lieux de l'organisation de la vie régionale, aux perspectives 2017, ainsi qu'aux dernières actualités relatives au dialogue social. Une matinée ponctuée par des interventions des représentants des délégations régionales.

L'après-midi a, elle, été consacrée au thème de l'évolution des modèles associatifs, en s'appuyant sur l'étude menée début 2017 par le cabinet d'audit et de conseil KPMG, à la demande de l'UDES et du Mouvement associatif et à laquelle Nexem a été associée. L'environnement actuel (contraction de la dépense publique, émergence de la concurrence privée...) oblige en effet les associations à s'interroger sur leur modèle socio-économique et son développement et cette étude apporte des réponses précises pour accompagner les associations d'employeurs dans leurs nécessaires évolutions.

FINANCER L'INNOVATION GRÂCE À L'UE

À l'occasion de son assemblée générale 2017, Nexem a organisé une table ronde sur l'utilisation en France du plan d'investissement de l'Union européenne, dit « plan Juncker ».

Mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI), le plan Juncker a pour objectif de faciliter l'accès aux prêts dans des conditions favorables, afin d'innover, de développer et de créer de nouveaux services. L'accès aux financements européens faisant partie des axes de travail de Nexem, elle a invité à une table ronde la BEI, la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'in-

clusion de la Commission européenne, la Caisse des dépôts, un expert reconnu dans l'investissement social et EASPD. Nexem a ensuite organisé avec EASPD un séminaire plus technique qui a vu intervenir la Banque européenne d'investissements, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, Novess, partenaire de Nexem, qui ont dialogué avec les participants sur les avantages financiers qu'ils peuvent octroyer en termes de prêts. Des exemples concrets de projets ont également été présentés par l'Union sociale de l'habitat et par des associations adhérentes, et ont été discutés avec les intervenants et les participants.

UN RAPPORT POUR PRÉPARER L'AVENIR

Réalisée avec le soutien et l'appui technique de Nexem, l'étude de KPMG étudie les modèles socio-économiques des associations et les stratégies d'évolution de ces modèles.

Blayant de façon volontairement large le spectre associatif, l'étude s'est intéressée plus particulièrement aux associations d'employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social, du secteur de l'aide, des soins et des services à domicile et du secteur

de l'animation périscolaire, du sport et du tourisme social, solidaire et familial. Elle identifie une série de leviers pour accompagner les associations dans leur évolution et y associe un certain nombre de bonnes pratiques issues des entretiens de terrain réalisés avec des acteurs associatifs : renforcement et diversification des ressources, alliances et partenariats, évaluation et suivi des impacts sociaux d'une action sur ses bénéficiaires, lien entre la puissance publique et les associations, innovation sociale ou encore fiscalité ou bénévolat.

ANNEXES

Le bureau et le conseil d'administration
 Le comité de direction
 Le résultat des votes des résolutions
 Acronymes
 Assemblée générale de Nexem
 du 14 juin 2017 AVANT Le résultat
 des votes des résolutions

Le bureau et le conseil d'administration

Bureau

PRÉSIDENT

Guy Hagège, Afipaeim

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Alain Raoul, Association Anne-Marie
 Rallion

VICE-PRÉSIDENTS

Nicole Charpentier, Realise
 Thierry Mathieu, Adapei de l'Orne
 Michel Caron, Alefpa

TRÉSORIER

Hervé Vandermeersch, Ariane

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Marie Poujol, CDSEA

MEMBRES DU BUREAU

Christian Bazetoux, Udaf de l'Essonne
 Christine Blandinières, Adapei des
 Landes
 Francis Bouten, Moissons Nouvelles
 Philippe Calmette, Fisaf

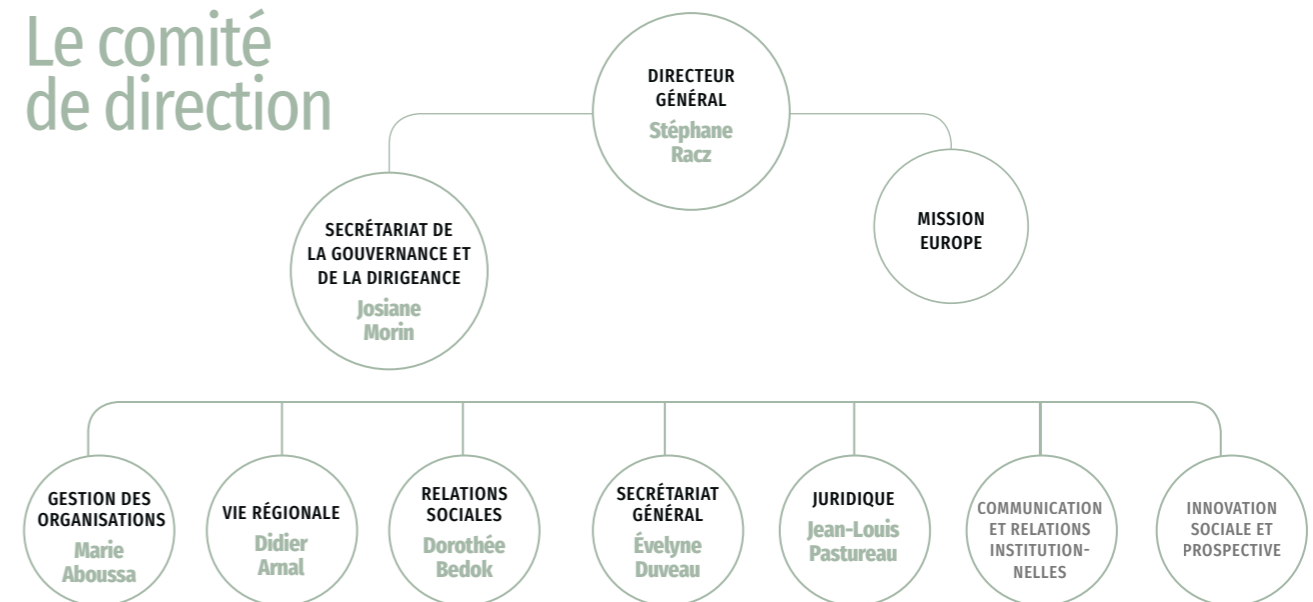
Sylvain Connangle, Association
 Sainte-Marthe de Madeleine
 Patrick Contois, Association Serena
 Catherine de Lafarge, Papillons
 blancs des rives de Seine
 Marc Frasca, Adapei du Morbihan
 Sandra Poulain, Association varoise
 pour la réadaptation sociale (AVRS)

Administrateurs

Catherine Abeloos, Revivre
 René Bandol, Arsea
 Gérard Boyer, IRTS
 Languedoc-Roussillon
 Pascal Bruel, Anais
 Élisabeth Chambert, Adapei Ardèche
 Jacques Daniel, Trisomie 21 France
 Patrick Debieuvre, Adapei du Var
 Alain Duconseil, La Vie active
 Patrick Enot, Association
 Les Écureuils

Odile Faussemagne,
 Association Jean Cotxet
 Françoise Fromageau,
 Udaf du Finistère
 Michel Gocel, Le Relais Fomal
 George Habran-Méry,
 Adapei de Guyane
 Moufid Hajar, Rénovation
 Dominique Halnaut, Adages
 Estelle Jeanneau, Akatu
 Frédéric Karinthi, Un autre regard
 Roger Leconte, Fenaméf
 Gildas Le Scouezec,
 Adapei Papillons blancs d'Alsace
 Jean-Luc Messenger, Apei de l'Aube
 Manuel Pélassié,
 IRTS Parmentier Île-de-France
 Line Roméro, APSH 34
 Jean-Pierre Villerot, Alged
 Ghyslaine Wanwanscappel,
 Fondation des Amis de l'atelier
 Dominique Wiart,
 Papillons blancs de Dunkerque

Le comité de direction



Assemblée générale de Nexem du 14 juin 2017

Le résultat des votes des résolutions

RÉSOLUTION N° 1

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité.

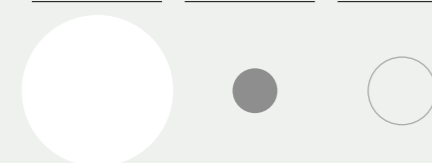
OUI	NON	Abstention
94,46 %	1,09 %	4,35 %



RÉSOLUTION N° 4

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport financier, des comptes et documents annexes de Nexem, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes, lesquels font apparaître un déficit de 717 035 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus au Comité exécutif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de 717 035 euros au compte de report à nouveau.

OUI	NON	Abstention
86,15 %	3,68 %	10,17 %



RÉSOLUTION N° 2

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport financier, des comptes et documents annexes de la Fegapei, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes, lesquels font apparaître un excédent de 222 690 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

OUI	NON	Abstention
84,83 %	1,81 %	13,36 %



RÉSOLUTION N° 5

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'assemblée générale.

OUI	NON	Abstention
97,05 %	0,44 %	2,51 %



RÉSOLUTION N° 3

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport financier, des comptes et documents annexes du Syneas, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes, lesquels font apparaître un excédent de 821 969 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

OUI	NON
89,23 %	1,03 %



Abstention
9,74 %



Acronymes



ANAP : Agence nationale d'appui à la performance

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

APF : Association des paralysés de France

ARS : Agence régionale de santé

ATIH : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation



BASS : Branche associative sanitaire, social et médico-social privée à but non lucratif



CAF : Caisse d'allocations familiales

CCN 66 : Convention collective nationale du 15 mars 1966

CCN 79 : Convention collective nationale du 1^{er} mars 1979

CCUE : Convention collective unique et étendue

CDD : Contrat à durée déterminée

CEEP : Centre européen des entreprises et employeurs publics

CERPPS : Centre d'études et de recherche en psychopathologie et psychologie de la santé

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CIH : Comité interministériel du handicap

CITS : Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires

CNAPE : Convention nationale des associations de protection de l'enfant

CNPTP : Commission nationale paritaire technique de prévoyance

CNR : Conférence nationale des régions

CNS : Conférence nationale de santé

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COS : comité d'orientation stratégique

CPB : Commission paritaire de branche

CPNE-FP : Commission nationale paritaire emploi et de la formation professionnelle

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CRF : Croix-Rouge française

CRPMS : Centre de recherches psychanalyse, médecine et société



DGCS : Direction générale de la cohésion sociale



EASPD : Association européenne des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPDR : État prévisionnel des recettes et des dépenses

ESS : Économie sociale et solidaire

ESSMS : Établissements et services, sociaux et médico-sociaux

F

FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs

FSE : Fonds social européen

G

GE : Groupements employeurs
GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GVT : Glissement vieillissement technicité

I

IGAS : Inspection générale interministérielle du secteur social

L

LFSS : Loi de financement de la Sécurité sociale
MDPH : Maisons départementales du handicap

O

ODD : Observatoire du développement durable
OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
ONCE : Organisation nationale des aveugles espagnols
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

P

PAG : Plan d'accompagnement global
PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

PTCE : Pôles territoriaux de coopération économique

Q

QVT : Qualité de vie au travail

R

RAPT : Réponse accompagnée pour tous
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RSE : Responsabilité sociale des entreprises

S

SCIC : Sociétés coopératives d'intérêts collectifs
SDSI : Schéma directeur du système d'information
SERAFIN-PH : Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées.
SI : Systèmes d'information

T

TSA : Trouble du spectre de l'autisme

U

UDES : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
UNIFAF : Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif



En utilisant Cocoon Silk, papier 100% recyclé, fabriqué sans chlore, certifié FSC® Recycled, plutôt qu'un papier non recyclé, Nexem a réduit son impact environnemental de :



Sources : Les économies d'eau et d'énergie sont basées sur une comparaison entre le papier recyclé fabriqué dans les usines Adjoiggins Graphic par rapport à un papier fibres vierges équivalent selon les données connues BREF disponibles (papier fibres vierges fabriqué dans une usine non intégrée). Les émissions de CO₂ évitées sont la différence entre les émissions générées par la production d'un papier recyclé spécifique et celle d'un papier fibres vierges équivalent, tous deux fabriqués dans une usine Adjoiggins Graphic. L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labolia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les résultats sont obtenus à partir d'informations techniques et sont sujets à modification.

